Nous sommes autorisés à annoncer que [illegible] est candidat pour être [illegible] de la Nouvelle Orléans.

AVIS.

Nous sommes autorisés à annoncer M. ED. [illegible], comme candidat au Poste de [illegible] Congrès pour le 1er District de la [illegible]

POUR LA PLACE DE SHERIF.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. [illegible] CLAIBORNE est candidat pour la place [illegible] la paroisse d'Orléans, à la prochaine [illegible] le premier lundi de novembre

Nous sommes autorisés à annoncer M. JOHN [illegible] actuel, comme candidat à la [illegible] la paroisse d'Orléans, à l'élection [illegible] novembre prochain.

POUR JUGES DE PAIX.

[illegible] autorisés à annoncer M. [illegible] BRIGHT, titulaire actuel, comme [illegible] Seconde Justice de Paix de la [illegible] prochaine élection de no-[illegible]

[illegible] d'annoncer que [illegible] candidat pour la place de Troi-[illegible] pour le District compris entre [illegible]

[illegible] d'annoncer que M. [illegible] candidat à la [illegible] de Paix pour la pa-[illegible] novembre prochain.

[illegible] M. P. L. B. DUPLESSIS [illegible] de Juge de la 3me [illegible] Nlle Orléans, à l'é-[illegible] novembre.

[illegible] d'annoncer que M. [illegible] actuel, est candi-[illegible] Justice de Paix de la pa-[illegible]

[illegible] Troisième, Quatrième [illegible] districts munici-[illegible] St Louis et Es-[illegible]

[illegible] que M. ALEXANDRE [illegible] place de Juge de la Qua-[illegible] de la paroisse d'Or-[illegible] premier lundi de

SES AMIS.

POUR CONSTABLES.

[illegible] d'annoncer AN-[illegible] depuis longues années em-[illegible] comme candidat à la place [illegible] Justice de Paix, à l'é-[illegible] de novembre pro-[illegible] Julie au chemin Feli-[illegible]

[illegible] JOHN J. HOPPE comme [illegible] district [illegible] entre les rues [illegible] prochaine élection

SES AMIS.

[illegible] annoncer que M. [illegible] actuel, est candi-[illegible] Troisième Justice [illegible] à l'élection qui [illegible]

[illegible] annoncer que M. [illegible] titulaire actuel, est can-[illegible] 4me Justice de [illegible] à l'élection qui doit [illegible]

[illegible] M. ALEXANDRE [illegible] place de Cons-[illegible] de paix, à l'élection qui [illegible] novembre.

SES NOMBREUX AMIS.

[illegible] que FRANCIS MOUNEY, [illegible] Justice de Paix [illegible] candidat à la même [illegible] novembre.

POUR CORONER.

[illegible] Dr. J. U. LAN [illegible] Coroner, à [illegible]

SES NOMBREUX AMIS.

[illegible] ROBERT [illegible] candidat à la place [illegible]

[illegible] DE TAXES.

[illegible] M. FREDERIC BUISSON [illegible] Collecteur des taxes [illegible] compris [illegible]

[illegible] CHARLES A. HERTZ [illegible] collecteur des [illegible] de novembre pro-[illegible] à la rue

[illegible] d'annoncer M. A. [illegible] candidat à la place de [illegible] Cinquième dis-[illegible] entre les rues St Louis, [illegible] jusqu'au Lac.

[illegible] M. J. R. DIONIS comme [illegible] des Taxes d'Etat [illegible] Législatif, formé des [illegible] Cinquième Districts Mu-[illegible]

TOUS SES AMIS.

[illegible] M. JOHN T. DU-[illegible] collecteur des ta-[illegible] représentatif, [illegible] septième dis-[illegible]

[illegible] M. VICTOR ANDRY [illegible] des taxes d'Etat [illegible] Ce district [illegible]

SES AMIS.

[illegible] M. AURELIEN A. VER-[illegible] de collecteur des [illegible] Septième [illegible] district sont [illegible] Champs-Elysées

[illegible] DES COMPTES.

[illegible] d'annoncer M. [illegible] comme can-[illegible] Comptes [illegible]

[illegible] ROBERT J. KER, [illegible]

[illegible] THO. [illegible]

[illegible] annoncer que M. [illegible] actuel, est can-[illegible]

[illegible] M. DUNN de Baton [illegible]

[illegible] DES ASSESSEURS

[illegible] Municipalité. [illegible] 30 [illegible] St Louis et Conti.

[illegible] FRANCAISES.

[illegible]

[illegible] EN CUIVRE ET L'ATE-[illegible] DE MACHINES,

[illegible] Gravier No 156, à [illegible] Nouvelle Orléans. [illegible] les ordres qui nous [illegible] espèce de Ma-[illegible] de plantations se [illegible]

JONES & ARCHAMBAULT

[illegible] Daguerréotype

[illegible] Magasin d'appareils, [illegible] rue du Camp et du Canal. [illegible] étrangers sont invités à [illegible] l'Portrait *nouveau et* [illegible]

[illegible]

E. WHITE & Co.
Nouvelle Orléans.

[illegible]

GARTHWAITE, PAYAN & Co.

[illegible]

Rue St Louis, 87.

[illegible] le 19 janvier 1847. 19 jan 1an

[illegible] DARAN, QUEYROUZE & Co., 11 et 15, St-Louis

AUX HABITANTS ET RAFFI-NEURS DE SUCRE.

[illegible] quatre cents ba-[illegible] ANIMAL, granulé, des différentes [illegible] aux sucriers et raffi-[illegible] que ce noir ne le [illegible] et on le vend avec cette [illegible]

[illegible] grand supplément de Cirage à l'huile, [illegible] et noire. Cuvarticles sont [illegible] prix de manufacture.

W. E. THOMPSON,
26, rue Gravier

O. TALAMON,
44, rue de Chartres,

VIENT de recevoir par le navire Brunswick, du Hâvre, [illegible] suivantes, qu'il vendra à très bas prix:

75 [illegible] cachemire brodés haute nouvté.;
75 mantelets [illegible] do do do;
50 douzaines [illegible];
50 do [illegible] pour femme et enfants, assortis;
1 caisse cachemire satiné p. robes;
12 balles cotonnades façonnées, nouveaux dess.
12 do do bleu unie extra forte;
12 do do marquise;
500 douzaines mouchoirs madras;
1 balle drap 5[illegible]4 à paletot;
1 do casimir à pantalon;
150 coupes cachemire, nouveauté p. gilets;
3 caisses chapeaux soie, dernière forme;
1 do rubans satin uni;
200 douz. chemises couleur Mulhouse,
60 do ombrelles, derniers genres;
2 caisses bretelles gommées;
30 doux. casquettes pour enfants;
200 pièces foulards soie nouveauté;
1 caisse passementerie;
1 do ceintures à argent, do galons français;
2 do peignes buffle et façon buffle;
1 do batiste en pièce;
2 do mouchoirs batiste, unis,à jours et brodés;
1 do do fil du Bearn;
1 do serviettes do do do;
1 do do fil et coton;
18 caisses parfumeries de toutes qualités.
1 do gants de peau p. hommes et femmes;
1 do do castor et chamois p. hommes;
1 do do soie pour hommes et femmes,
1 do do et mitaines filet, unis et brodes;
1 do cravattes taffetas noir;
100 douz. vestes peluchées, coton et pure laine;
1 caisse indienne chamois, damassée p rideaux;
1 do châles et écharpes Taurys, imprimés;
1 do bourres soie;
1 do bourses Bagnères et cordonnet coton;
1 do barège noir pour robes;
3 do cartes françaises.

O. TALAMON,
44, rue de Chartres.

21 sept

GARTHWAITE, PAYAN & Co.
No. 10, RUE DU CANAL, (Paulding's Row) entre les rues de la Vieille Levée et Chartres.
Manufacture No. 228, Broad-Street. Newark, N. J.

EN outre de leur vaste stock de LINGES FAITS, viennent de recevoir par les derniers arrivages, des LINGES D'AUTOMNE ci-après décrit, qu'ils offrent à vendre pour du COMPTANT seulement, ou l'équivalent, à des prix excessivement bas:

ARTICLES POUR LES HABITANTS:—Kersey, Lindsey et Mixture triple et laine, paletots, gilets à manche, levites et pantalons à la matelotte, couvertures bleues, blanches, grises, vertes et bleu-felt, paletots, surtouts, habits-sacs, noirs, gris mélangé et satinet à carreaux; gilets de dessous noir-mélangé et croisés; chemises en flanelle croisée unie, rouge et blanche; chemises en hickory et étoffes rayées à la matelotte; chemises en coton écru et blanc, en ginga bleu, et en calicot; bas épais tricotés à la campagne; 15 caisses brodequins Russett, faits expressément pour l'usage des habitants.

ARTICLES POUR LA VILLE ET LES MARCHANDS DE LA COTE—Habits d'une coupe distinguée, paletots, sacs, tout-aller, habits de bureau et d'affaires, habits et levites à la Pinot, levites écourtées, habits à la comte d'Orsay, de spectacle et de bal.

ETOFFES—Draps français, anglais, allemands, Belges, et américains, noirs, verts, bruns, bleus bronze, et bleu-noir; à l'épreuve de l'eau, poils de chèvre, Cashble et Joinville.

PANTALONS—En chevreau noir, casimir à cotes, casimir uni et de fantaisie, noir uni, satinet à cotes et fantaisie, en étoffes à carreaux et tweed mélangé, en cotonade de fantaisie et log-cabin.

GILETS DE DESSOUS—De style, collets droits, collets à rouleau, croisée, et collets à rouleau, et à la Robespierre, en casimir noir, en velours noir et fantaisie et en cachemire noir, à dessins et de fantaisie.

Les habitans et marchands sont invités à venir examiner notre stock de marchandises avant de faire leurs emplettes.

GARTHWAITE, PAYAN & Co.

Marchandises Françaises.
IMPORTATION DIRECTE.
Rue de Chartres, No. 35, au premier.

LES soussignés offrent à vendre en gros seulement, en debarquement des navires Finland, Devonshire et Brunswick, du Hâvre, les marchandises suivantes, à bas prix et à des conditions avantageuses, savoir:

2 caisses damas coton, couleur assorties pour rideaux;
3 " damas do et laine, grande nouveauté;
3 " mousselines de laine, nouveauté pour enfans,
2 " cachemire d'Ecosse, nouveauté p robes
2 " robes brodées riches, cachemire d'Ecosse, toile du Nord, &c.;
4 " bareges nouveauté, bel assortiment,
1 " passementerie soie et franges de toutes dimensions;
6 " vestes pluchees coton, grandes tailles;
2 " do do laine, doublées et nondoublées;
4 " parapluies soie, 22, 26, 28, 30 et 32 p.;
3 " ombrelles nouveauté;
2 " foulards écossais pour robes;
2 " ruban satin uni de toutes couleurs;
2 " soierie assortie, nouveauté pour robes, velours, &c., &c.;
1 " corsets sans couture, numéros assortis;
5 " balles madras, bel assortiment dedessins
20 " cotonnades de toutes qualités;
2 " satin soie noire pour pantalons;
1 " do fantaisie nouveauté;
6 " parfumerie assortie, savons, pommades, &c, &c.;
2 " mantaux laine tricottée pour enfans,
2 " bas d'enfans cachemire assortis;
2 " do coton de tous âges;
2 " brosses à dents assorties;
2 " peignes ordinaires fantaisie assortis;
2 " gants peau différentes marques;
6 " bretelles de toutes qualités,
1 " cravates nouveauté soie et autres;
2 " mouchoirs de batiste assortis;
2 " jupes crenoline, nouvelle coupe;
2 " gants laine verts tricottes;
2 " anneaux de rideaux assortis;
2 " couverts fer battu; 3 do capsules;
2 " veaux vernis à la marque Nys;
1 " do do do Houette;
1 " do cirés, do Prin a Nantes;
1 " avant pieds veau ciré, do do

16 sept RAVELET & FESTE.

LE soussigné offre a vendre à bas prix les articles suivants, reçus par les derniers arrivages d'Europe, de New York, de Boston et de Philadelphie:
Indienne unie, jaune, rouge, et bleue pr rideaux
Mousseline brochee pour rideaux.
Damas coton, de toutes les couleurs, pr rideaux
Perkale blanche brochee.
Mousseline suisse unie
Mouchoirs batiste, ourlés, à points à jours.
ditto do avec rivieres.
Mouchoirs linon, batiste assortis.
Mousseline à mousquiaire.
Perkale et Nansouk extra fins.
Mousseline laine noire et Alpacca en 2[illegible]3 et 5[illegible]4.
Merinos 5[illegible]4, couleurs assorties.
Tulle noir et blanc façonné pour pellerine.
Dentelle fil d'Ecosse, ditto en fil.
Services de table de 10 à 20 couverts.
Nappes damassées, avec ou sans serviettes.
Tapis de table en laine et en coton.
Ombrelles moirees et unies.
Un assortiment complet de bas et chaussettes.
Chemises et caleçons en Merinos pour hommes et pour femmes.
Toile d'Irlande et toile de Paris.
Bretagne et Platille.
Toile à draps de 10[illegible]4 et 12[illegible]4.
Etoffe en pâtre maché nouvel article pour Jupes.
Soiries, noires, unies, rayées et moirées, toutes largeurs.
Indiennes Merrimack et Cocheco.
Cotonnades françaises et américaine.
Coton blanc et ecru depuis 3[illegible]4 jusqu'à 12[illegible]4.
Coton crême blanc et ecru.
Molleton blanc et ecru.
Coutil et gingas à matelas.
Casimire et draps.
Serge en laine et en soie.
Fil Alexandre et Marshall.
Soie à coudre d'Italie.
AUSSI—Une infinité d'articles trop longs à détailler.
Il attend aussi par le Rubicon, du Havre, un assortiment de nouveautés parisiennes parmi lesquelles se trouvent des Mantelets confectionnés avec soin et dans le dernier genre. D. B. MACARTY,
21 sep 238 Bourbon

Marchandises nouvelles.

LES soussignés ont reçu par les derniers arrivages et offrent en vente à b.s prix.
Cachemires d'Ecosse imprimés riches.
Mousselines laine do do.
do do petits dessins, pour enfants.
do do noire superfine.
Cachemirs gris pour manteaux.
Franges et passementeries assorties.
Indiennes françaises nouveauté.
do do deuil et demi deuil.
Gants de peau, noirs, blancs, et couleurs assortes; do filet, égyptiens et uni.
Mitaines courtes et longues, égyptiennes, unies
Châles et écharpes en cachemire broché.
do do do imprimés.
do do satin glacé, façonné.
Cravates pour dames et pour hommes.
Châles ottoman noirs; do thibet et cachemire.
Mouchoirs batiste en pièces.
do à rivière et à ourlet.
do brodés riches et garnis dentelle.
Camisards écossais pour robes.
Merinette écossaise pour enfants.
Damas laine pour rideaux; do coton do do
Coton rouge français, pour rideaux.
do chamois rayée, do.
do chamois et bleu uni, do.
Grand assortiment de passementerie à rideaux.
Satins et gros de Naple noirs.
Pékins rayés, satinés et moirés.
Taffetas noir d'Italie; bareges grande nouveaut
Cols brodés et garnis, assortis.
Velours de soie noirs et en couleurs.
Rubans satin et gros de Naple.
Lite velours noirs et couleurs.
Satins de laine noirs, Sedan.
Cotonnades françaises.
Bas coton blancs, bleus et gris.
Chaussettes blanches et écrues.
Ombrelles et parapluies; barège noir et vert.
Crêpe noir et blanc.
Eventails riches et ordinaires.
Voiles et voilettes blancs et noirs.
Chemises toile française, do coton devant toile
Cotons blancs assortis.
Toile à chemises par pièces et demi pièces.
Toile de Paris; batiste et linons batiste.
Alepines noires et bombazines.
Merinos anglais assortis.
Mouchoirs madras et autres.
Mousselines suisses assorties.
Corsets et une quantité d'autres articles.

LORNE & FROIS,
28 sep 21 rue de Chartre

Marchandises françaises.

RECU par les navires Brunswick et Rubicon, du Havre, et à vendre à des conditions libérales par les soussignés:
4 caisses damas coton; 2 do chamois uni.
2 do gourgouran pour meubles.
2 do indienne rouge, unie pour do.
8 do mouchoirs madras; 1 do foulards coton.
2 do foulards soie, article supérieur.
3 do schalls indienne; 3 do écossais coton 4[illegible]4.
1 do do laine et coton.
8 balles cotonnade à pantalons.
1 caisse madapolam, coton blanc.
3 do Baréges écossais et imprimés.
2 do cachemire d'Ecosse imprimé.
4 do mousseline de laine unie, couleurs assorties
2 do do do noire.
1 do mérinos gris, diverses nuances.
1 do gants de laine verts, fourrés.
1 do caleçons, coton écru.
1 do bas coton écru; do gris pour femme et enf
1 do mouchoirs batiste fil, impr., ourlets et brod
1 do fichus mousseline laine; do soie riches.
1 do satin laine noire; 2 caisses casimir nouv
2 do mousseline de laine écossaise imprimée.
4 caisses ombrelles soie; 2 do parapluies, soie.
Dentelle imitation valenciennes et malines.
Do fil, un bel assortiment.
Bourses soie; do coton; cravattes soie, nouveauté.
Mantelets noirs, gris, en moire et taffetas.
Assortiment complet de gants et mitaines.
Noirs et blancs, en filet uni et Egytien.
Pointes cachemire d'Ecosse; Etoles soie.
4 caisses cols brodés pour dames et enfants.
1 do effilés et agréments, toutes couleurs et larg.
1 do galon fil et coton, franç.; 1 do do allem.
1 do coulisses fil et lacets; do soie noirs, blancs.
Boutons pour garnitures de robes.
Echarpes écossaises en cachemire.
4 caisses balzorine coton; 1 do jupons crinoline.
1 boucaud anneaux à rideaux.
1 caisse Barèges vert et noir unis.
1 do peignes chignon et à retapper, vrai et façon buffle.
1 do corsets assortis; 1 do moire noire. soie.
En magasin, un grand assortiment de marchandises anglaises, américaines et françaises dont le détail serait trop long.

DUFOUR, DURAND & Co,
11oct 25, Chartres.

$100 de Récompense

SERONT donnés à celui qui logera dans une des geoles de l'Etat le mulâtre créole JEAN, âgé de 35 ans, taille de 5 pieds cinq pouces. Le dit mulâtre s'est absenté de l'habitation du soussigné, paroisse St Charles, le 28 aout dernier. Marque particulière:—un bouquet de cheveux blanc au milieu de la tête.
Paroisse St Charles, 27 septembre 1847.
S'adresser à la Nouvelle Orléans chez J. & J Tardos, 15, rue Conti,
28 sep O. St. AMAND.

BRODEQUINS A GUETRES.

En débarquement du navire Moselle et en magasin
100 caisses bottes, souliers, brodequins, &c &c., pour hommes et pour femmes, à vendre par
28 aout FROST & Co, Magasins.

INSTITUTIONS.

Institution de Mme Desrayaux,
Fondée en 1829 par Mme Leiris, et dirigée depuis 1840 par Mme Desrayaux.
Rue des Remparts, encoignure Bienville.

L'INSTITUTION [illegible] doit être transférée, vers [illegible] dans un vaste local, faite [illegible] rue Bienville et Remparts. 25 sep—3m

Mandeville Academy.

CETTE Institution, située à Mandeville, sur les bords du Lac Pontchartrain, et dirigée par M. F. McManus et M. A. Dorion, ex-professeur de latin, de français et de littérature au Collége Jefferson offre aux parents et aux enfans tous les avantages que l'on peut désirer et trouver dans une bonne maison d'éducation. Le nombre toujours croissant des élèves fait espérer que dans peu l'institution de Mandeville, fondée depuis quelques mois seulement, sera dans l'état le plus florissant.

Le prospectus de l'établissement se trouve chez M. Steel, V. Hébert et Lelievre, libraires à la Nlle-Orléans. 21 juil—a

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES,

PENSIONNAIRES ou Externes, rue Carondelet, près la rue St-Joseph, fondée en 1840, par Mlles. Allison, de Londres.

Dans cette institution, où sont employées les meilleures méthodes connues en Europe, les soins les plus assidus sont donnés à l'instruction et aux progrès des jeunes demoiselles dans toutes les branches qui constituent une éducation accomplie.

Les cours sont faits dans les langues anglaise et française, et les études, basées sur un système bien raisonné, sont adaptées aux âges et aux connaissances acquises des élèves.

Les meilleurs professeurs sont employés dans l'institution.

Miles Allison enseignent la peinture à l'huile ou à l'aquarelle du paysage, des fleurs; le dessin linéaire et académique. 7oct—3m

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES,
DIRIGÉE PAR MME GRANET,
Autrefois rue Bourbon,
Actuellement rue de la Douane, No. 86, entre Royale et Bourbon,
PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LE nouveau local où elle est installée, depuis un an, se prêtant parfaitement à toutes les améliorations possibles, elle n'a rien négligé pour le soumettre aux plus minutieuses exigences d'un Pensionnat de plein exercice: Salle d'étude spacieuse, cour et dortoirs bien aérés, pourvus de toutes les nécessités que réclament l'hygiène et l'agrément; rien n'a été épargné pour satisfaire la sollicitude des parens.

Les objets d'enseignement sont: la Lecture, l'Ecriture, la Grammaire, l'Arithmétique, la Géographie, la Mythologie, l'Histoire, le style épistolaire mis continuellement en pratique, la Littérature et les élémens des sciences, qui contribuent à rendre une éducation complète. Une classe de Latin fondée depuis quelques mois se distingue déjà par d'heureux progrès. Mme Granet s'est adjoint pour les cours de français et d'anglais des professeurs qui ont fait leurs preuves: Citer, Feuhard, Norès et Lorel.

Un ecclésiastique approuvé par l'Evêque, est particulièrement chargé de la direction spirituelle des élèves et de leur préparation à la première communion.

La musique est l'objet d'une attention toute spéciale. Le piano et la harpe sont enseignés par Mme Granet. Les cours de Solfège et de chant sont toujours confiés aux soins de M. Brocard, si avantageusement connu par les progrès de ses élèves, et les examens mensuels auront lieu comme par le passé.

Les leçons de danse sont données par Mme Brocke. 21 oct

10 de Récompense
POUR ARRETER LA GRIFFE LOUISA.

Partie marronne le 27 août dernier, de la maison de R. Pochelu, près l'encoignure Félicité Road et Chippewa, la griffe Louisa, âgée de 24 ans, taille 5 pieds, fortement constituée et d'assez bonne apparence; elle a une petite marque noirâtre près d'un de ses yeux, et parle seulement anglais; elle avait été achetée au Bayou Sara, de la succession de Josiah Gray; ses père et mère sont à la Terre au Bœuf, à l'habitation de M. Poydras ou elle cherchera probablement à aller. Elle a emporte avec elle 3 ou 4 robes.
S'adresser à CHARLES A. JACOBS,
25sept—[illegible] 30, Bank Place.

$50 DE RECOMPENSE.

S'EST absentée le 27 septembre courant, la mulâtresse claire MATILDA ou TILLA, âgée de 17 à 18 ans, taille de 5 pieds 6 ou 7 pouces, yeux à fleur de tête, forte et ayant de l'embonpoint. Elle porte habituellement un garde soleil quand elle s'absente, ce qui lui arrive souvent. La récompense promise sera payée sur conviction des personnes qui lui donnent asile, ou $10 pour la loger dans une des geoles de la ville. GEO. R. BEARD,
30 sept—1m coin Julie et Magazine

CONDUITS à la geole de police de la Troisième Municipalité:
DICK, nègre se disant appartenir au docteur James Jones, et qu'il est loue au capitaine Welsh du steamer St Helena, il est âgé d'environ 28 ans, taille de 5 pieds 3 pouces, ne parlant que l'anglais.
PHILL, nègre se disant appartenir à M. Freeler, il est âgé d'environ 50 ans, taille de 5 pieds 4 pouces, ne parlant que l'anglais.
Les propriétaires des dits esclaves sont requis de les reclamer au bureau du recorder, en se conformant à la loi. M. HERNANDEZ Jr,
21 oct—1m3ps 1er lieutenant de la garde

CONDUITS à la geôle de Police de la Municipalite No 3:
SARAH, negresse, se disant appartenir à Madame Taylor; elle est âgée d'environ 25 ans, taille de 5 pieds, parlant français et anglais.
DANIEL, mulâtre, se disant appartenir à M. Drausin Labranche, paroisse St Charles. Il est âgé d'environ 23 à 24 ans, taille de 5 pieds 4½ pouces, parlant anglais et français.
Les propriétaires des dits esclaves sont requis de les reclamer au bureau du recorder, en se conformant à la loi.
M. HERNANDEZ,
21sept 1er Lieutenant de la garde.

CONDUITS à la geôle de police de la Municipalité No 3, les esclaves suivants:
BENJAMIN ROSS, mulâtre, se disant libre et qu'il est à la charge du capitaine Cable, ou William Woods; il est âgé d'environ 49 ans, taille de 5 pieds 5 pouces et demi, ne parlant que l'anglais.
Les propriétaires sont requis de réclamer les dits esclaves au bureau du recorder, en se conformant à la loi. M. HERNANDEZ, Jr.,
9oct—1m3ps 1er lieutenant de la garde,

Changement de domicile.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses habitués et à tous les amateurs de la chasse, qu'il a transporté son magasin d'armes de la rue Toulouse à la rue de Chartres No 160.
25sept—6m A. SOUBIE.

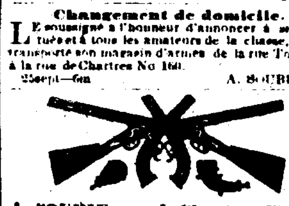

A. SOUBIE, rue de Chartres No 160.

A REÇU et offre à vendre un grand assortiment de FUSILS de chasse de manufacture anglaise. Ces armes, expressément commandées pour son établissement, sortent des ateliers de "J. R. COOPER," fabricant déjà fort avantageusement connu dans la Louisiane.
Pistolets à six coups et accessoires de chasse.
25sept—6m

Marchandises anglaises.

EN débarquement du navire Hannibal, de Liverpool
23 caisses marchandises anglaises, comme suit:
Chemises soie noire, unies à côtes.
Caleçons do do do co.
Do Coton écru et blancs.
Chemises peau, rayées, et soie coton, impériales.
Gants soie couleur, unis et extra.
Gants laine et cachemire, gris et blancs.
Gants berlin blancs et fil.
Chemises peau pink et blanches.
Do do tachetées genre nouveau.
Do do mérinos ordinaire, fin et extra.
Chaussettes mérinos blanc et gris.
Gants l'Isle, épais, doubles.
Caleçons coton écru impérial.
Chemises peau laine rouge.
Chaussettes mérinos pour enfants.
Bas de soie blancs pour femmes, &c, &c.
AUSSI:
7 caisses de toiles, 5 caisses toiles blanches 4[illegible]4, 1 caisse sheetings toile 9[illegible]8. 1 caisse mouchoirs 5[illegible]8 et 3[illegible]4 25 et 28 pouces, à vendre au plus bas prix possible par les soussignés.
LOISON & SILVESTRE,
11oct 36, rue de Chartres.

TEINTURES ET NETTOYAGES
PAR LA VAPEUR.
MOIRAGE D'ETOFFES DE SOIE.
PERINAUD,
136, *rue de Chartres*, 136.

ENGAGE les personnes qui ont des soieries à faire reparer à venir voir les échantillons qu'il a faits, et elles se convaincront de la beauté et de la supériorité de son travail; car ses échantillons ne peuvent être imités que dans les meilleurs établissements de France. Etant le seul qui ait importé et qui utilise en cette ville un cylindre français pour moirer les soieries en leur donnant un nouveau lustre, ce qui ne peut être fait dans aucune maison de cette ville, il est le SEUL POSSESSEUR D'UN CYLINDRE MÉCANIQUE A MOIRER ET LUSTRER LES ETOFFES.

Remet à neuf les habillements pour hommes et dames et toutes les étoffes en général; fait les pièces pour marchands à des prix modérés.

SUCCURSALES. { Rue de Chartres, encoig. Conti, et rue Royale entre Dumaine et St-Philippe

On demande des ouvriers. 16sept—3m.

Cuisines patentées de Beebe.

LES soussignés ayant été nommés par les manufacturiers qui ont obtenu la patente, seuls agents pour la vente de ces cuisines dans l'Etat de la Louisiane, informent le public qu'ils viennent de recevoir un grand assortiment de ces cuisines, tant pour bois que pour charbon, qu'ils offrent à vendre à des prix réduits et s'engagent de les faire poser partout où l'on pourra le désirer.

Ces cuisines ont l'immense avantage, outre celui d'une prompte cuisson, avec très peu de matière celui de chauffer autant d'eau que l'on peut en nécessiter pour la cuisine, bains, etc, ayant une bouilloire en cuivre contenant 30 ou 40 gallons qui est placée de manière à recevoir l'eau des WATER-WORKS et la chauffer à mesure que l'on en retire.

Les personnes tenant maison, sont invitées à venir en examiner une, toute montée en leur magasin, et se convaincre de la supériorité de ces cuisines sur tout ce qui a été introduit de ce genre dans ce pays, tant en fait d'économie que de commodité.
S MASPEREAU & Co,
27 aout— RueCondé, No 22

TEINTURERIE PARISIENNE.
Rue Condé, 94 et 96, entre St-Philippe et Ursulines, et rue Royale 75, entre Bienville et Conti.

LE soussigné a l'honneur d'informer les marchands de nouveauté et le public en général, que par suite de la grande clientelle qu'il s'est acquise dans son établissement de teinturerie, rue Condé, il a ouvert un second magasin, rue Royale, No. 75, pour la commodité des personnes qui habitent la Seconde Municipalité, ou l'extrémité de la Première. Vu le grand succès qu'il obtient par ses apprêts à la vapeur, il vient de faire perfectionner sa machine (la seule de ce genre à la Nouvelle-Orléans), de manière à pouvoir exécuter tous les apprêts en général, par le même procédé que dans les premiers établissements de teinture en France. Les personnes qui ont visité ces établissements sont priées de vouloir bien venir examiner son appareil, elles se convaincront que c'est absolument le même dont on se sert dans les meilleures maisons de France. Ceux qui n'ont point encore essayé son travail et qui voudront bien l'honorer de leur confiance auront lieu d'être satisfaits, et ne manqueront pas d'apprécier l'avantage de ce nouveau genre d'apprêt; par ce moyen on évite les trous d'épingles qui dans les soieries surtout occasionnent souvent des déchirures. La promptitude avec laquelle toutes les étoffes sont apprêtées par cette machine à vapeur, permet au soussigné de travailler à une grande réduction de prix tout en garantissant son ouvrage. Il engage donc Messieurs les marchands de nouveautés qui peuvent avoir des étoffes avariées à s'adresser à lui, étant à même de leur offrir les avantages qu'ils ne sauraient trouver dans d'autres établissements de cette ville.

Teinture et nettoyage de toutes les étoffes en général, étoffes en pièce, étoffes d'ameublements, tapis d'appartements, ornements d'églises, costumes de bal et de théâtre; habillemens en général; chapeaux de paille et de panama, ombrelles.—Nettoyage et teinture de châle cachemir en conservant les dessins dans leurs couleurs primitives; teinture pour deuil en 24 heures, garantie bon teint, noir remis en diverses couleurs.
9juil—6m J. HERICY.

50 caisses de 30 livres savon français, à vendre par S. TALAMON,

---

AVIS D'ELECTION.

EN vertu d'un writ d'élection à moi adressé par Son Excellence Isaac Johnson, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, les votans qualifiés de la paroisse d'Orléans sont par les présentes notifiés qu'une élection aura lieu le Lundi 1er jour de novembre 1847, pour nommer un Représentant pour représenter le [illegible] district congressionnel, composé des paroisses [illegible] de la Nouvelle-Orléans.

Pour nommer un Représentant pour représenter le second district congressionnel, composé de la Municipalité No 2, de la ville de la Nouvelle-Orléans, de cette partie de la paroisse d'Orléans, sise sur la rive droite du fleuve Mississippi et des paroisses de Jefferson, St-Charles, St-Jean-Baptiste, St-Jacques, Ascension, Assomption, Lafourche Intérieure et Terrebonne.

Pour nommer deux Sénateurs pour représenter le district composé de toute cette portion de la paroisse d'Orléans, sise sur la rive orientale du fleuve Mississippi.

Pour nommer vingt Représentans pour représenter la paroisse d'Orléans, lesquels devront être élus de la manière suivante, savoir: huit par la Municipalité No 1, sept par la Municipalité No 2 et quatre par la Municipalité No 3, en les divisant entre les neuf districts représentatifs de manière à élire dans et pour
Le premier district—deux Représentans,
Le second district—deux Représentans,
Le troisième district—trois Représentans,
Le quatrième district—trois Représentans,
Le cinquième district—trois Représentans,
Le sixième district—deux Représentans,
Le septième district—deux Représentans,
Le huitième district—un Représentant,
Le neuvième district—un Représentant,
Et pour cette partie de la paroisse sise sur la rive droite du Mississippi—un Représentant.
Pour nommer l'Auditeur des comptes publics,
Pour nommer le Sherif de la paroisse d'Orléans,
Pour nommer le Coroner de la paroisse d'Orléans,
Pour nommer six Juges de Paix comme suit, savoir:
Un par les électeurs qualifiés des premier et second districts représentatifs,
Un par les électeurs qualifiés du troisième district représentatif,
Un par les électeurs qualifiés du quatrième district représentatif,
Un par les électeurs qualifiés des cinquième et sixième districts représentatifs,
Un par les électeurs qualifiés des septième, huitième et neuvième districts représentatifs,
Et un par les électeurs qualifiés de cette partie de la paroisse d'Orléans sise sur la rive droite du fleuve Mississippi, en observant que le Juge de Paix à élire dans le premier district, compris entre Felicity Road et la rue Julie, doit être désigné sous le nom de "Premier Juge de Paix de la paroisse d'Orléans."
Le Juge de Paix à élire dans le district compris entre la rue Julie et la rue Canal, sous le nom de "Second Juge de Paix de la paroisse d'Orléans."
Le Juge de Paix à élire dans le district compris entre la rue du Canal et la rue St-Louis, sous le nom de "Troisième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans."
Le Juge de Paix à élire dans le district compris entre la rue St-Louis et la rue de l'Esplanade, sous le nom de "Quatrième Juge de Paix de la paroisse d'Orleans"
Le Juge de Paix à élire dans la troisième Municipalité, sous le nom de "Cinquième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans."
Et le Juge de Paix à élire dans cette partie de la paroisse d'Orléans, sise sur la rive droite du fleuve Mississipi, sous le nom de "Sixième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans."
Pour nommer un constable pour le Juge de Paix du district compris entre le Felicity Road et la rue Julie;
Un constable pour le Juge de Paix du district compris entre la rue Julie et la rue du Canal;
Un constable pour le Juge de Paix du district compris entre la rue du Canal et la rue St-Louis;
Un constable pour le Juge de Paix du district compris entre la rue St-Louis et la rue de l'Esplanade;
Un constable pour le Juge de Paix de la Municipalité No 3;
Et un constable pour le Juge de Paix de cette partie de la paroisse d'Orleans sise sur la rive droite du fleuve Mississippi.
Pour nommer un collecteur de taxes d'Etat dans et pour chaque district représentatif pour les membres de l'Assemblée Générale.
Les "Polls" seront ouverts le jour ci-dessus, depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures après-midi, aux endroits et sous la surveillance des commissaires et greffiers qui seront désignés par le Conseil Général de la ville de la Nouvelle-Orléans, et par le Jury de Police pour cette portion de la paroisse d'Orléans, sise sur la rive droite du fleuve Mississippi;
L'élection devra être conduite et les retours devront être transmis conformément à la loi.
Bureau du Sherif de la paroisse d'Orléans, le 4 octobre 1847.

CONSEIL GENERAL.

RESOLU qu'à l'élection qui doit être tenue lundi le 1er novembre prochain, les bureaux d'élections se tiendront aux lieux et sous la surveillance des Commissaires et Greffiers ci-après désignés, savoir:

1ER DISTRICT REPRESENTATIF.
1er District—A la case à pompe de "Irad Ferry," No 12, rue Religieuses.—Commissaires: H. W. Palfrey, B. Whitney et Wm. E. Florance.—Greffiers: G. Lynch et W. H. Rousseau.
2e District—A la maison de Degrange, rue Nayades, près de la station du chemin de fer de Carrollton.—Commissaires: C. A. Warfield, Felix Walker et Geo. H. Harral.—Greffiers: W. R. Foster et J. G. Goldsmith.

2E DISTRICT REPRESENTATIF.
3e District—Maison de Beaumillers, encoignure des rues Annonciation et Gaienne.—Commissaires: W. H. Garland, Paul Layet et James Dunn.—Greffiers: R. Shoutridge et W. A. Bartlett.
4e District—A la case à pompe de la Compagnie des Pompiers No 18, rue Apollon.—Commissaires: J. P. Kernion, H. Lathrop et Geo. Shaw.—Greffiers: D. J. Ricardo et J. W. Wheaton.

3ME DISTRICT REPRESENTATIF.
5e District—A la case à pompe de la Compagnie des Pompiers No 2, encoignure Natchez et Tchoupitoulas.—Commissaires: J. E. Caldwell, P. L. Massey et Wellesley Bogart.—Greffiers: Wm. F. Flower et James Conway.
6e District—A la salle de la Compagnie de Tuyaux, encoignure Carondelet et Perdido.—Commissaires: R. B. Sykes, W. H. Hunt et H. F. Cantacuzene.—Greffiers: Thomas J. Burke, J. B. Heart.
7e District—Au café de Weber, rue Gravier, entre St Paul et Gironde.—Commissaires: William Christy, F. Jordy et H. Peralta.—Greffiers: Joseph Hewell et Thomas Bowman.

4ME DISTRICT REPRESENTATIF.
District No 8—A l'Hôtel de la rue Conti, entre Chartres et Levée.—Commissaires: M. C. Clapp, Wm. Andry, Anthony Rash.—Secrétaires: J. P. Gilly, M Davidson.
District No 9—Au café de Cabrau, encoignure Treme et Bienville.—Commissaires: Chs. Labatut, Francis Cork, Joseph Cole.—Greffiers: J. B. Prieur et A. H Burt.

5ME DISTRICT REPRESENTATIF.
District No 10—Au Café de la Ville, encoignure Chartres et St Pierre.—Commissaires: A. Dubuc, Benjamin Van Ostern, Perilat, cadet.—Greffiers: A. Pellerin et G. Jacquet.
District No 11—Au café de Falaise, rue d'Orléans, entre Royale et Bourbon.—Commissaires: J. Durel, Arm. Déjean, Norbert Vignie.—Greffiers: P. Hernandez et C. Uger.
District No 12—Au café de Valentin Maréchal, encoignure Orléans et Marais.—Commissaires: F. Baumon, C. Ranson et Victor Wiltz. Greffiers: John Wiltz et E. Planchard.

6ME DISTRICT REPRESENTATIF.
District No 13—Au café de Barbe, encoignure Royale et Hôpital.—Commissaires: M. Barnett, F. Correjolles, T. Montreuil.—Greffiers: J. Guemper et L. Bere.
District No 14—Au café de John McDonnell's, encoignure Remparts et Bayou.—Commissaires: J. Coulter, A. Dupré, Gaiten Preval.—Greffiers: M. Elliott et E. Coulter.

7ME DISTRICT REPRESENTATIF.
District No. 15—Pour toute cette partie dudit district, situé entre le fleuve et le centre de la rue Claiborne, dans la maison de J. Paturzo, encoignure Levée et Champs Elysées.—Commissaires: G. Piessy, A. Abat, F. Auzout.—Greffiers: J. G. Nicoud et P. F. Nogués.
District No. 16—Pour toute cette partie du dit district comprise entre la rue Claiborne et le Bayou St-Jean, au poste établi sur la propriété Holland.—Commissaires: P. Casanova, J. Solomon, F. Coquet.—Greffiers: J. F. Bauduc, L. Kernion.
District No. 17—Pour toute cette partie dudit district, situé à Milneburg, la Poucharrain à l'Hôtel Washington, au bout du chemin de fer.—Commissaires: S. P. Page, C. P. Erhart, J. Pratley.—Greffiers: E. Hill, C. L. Bell.

8ME DISTRICT REPRESENTATIF.
District No 18—Pour toute cette partie du 8me district représentatif, compris entre le fleuve et le centre de la rue Casacalvo, au café de Niewerson, encoignure Victoire et Enghien.—Commissaires: J. Jones, M. Weysheimer, C. F. Saunders.—Greffiers: E. Laverty, J. Olff.
District No 19.—Pour toute cette partie dudit District, après la rue Casacalvo, à la maison de J. Guerrero, encoignure Grands Hommes et Champs-Elysées.—Commissaires: L. Trigant, F. Newman Jr, L. Garvey.—Greffiers: G. W. Harby, T. Castarede.

9ME DISTRICT REPRESENTATIF.
District No. 20.—Pour toute cette partie du 9me district représentatif, situé entre les rues Enghien, avenue Lafayette et Elmyre, chez Miguel Cuberes, encoignure Levée et Clouet.—Commissaires: S. P. Farge, P. G. Collins, J. B. Delhonde.—Greffiers: J. E. Vienne, J. J. Lugenbuhl.
District No 21—Pour toute cette partie du dit district, après la rue Elmyre, au café établi sur la propriété Trêmé, face au fleuve.—Commissaires: H. Trêmé, B. H. Payne, H. Egers.—Greffiers: A. Trêmé et B. Cornu.

JOHN L. LEWIS,
5oct Sherif.

Agence de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.
Nouvelle Orléans, 7 novembre 1846

L'ANNEE fiscale de cette institution a terminé le 4 du mois dernier et les Directeurs ont déclaré un dividende de *trente-deux et demi pour cent* sur le montant des primes: $[illegible] 00 pendant l'année et de plus un dividende de six pour cent comptant sur le script. La Compagnie existe depuis cinq années et a donné les dividendes suivants:

Le 4 octobre 1842	:	:	32	pour cent
" " 1843,	:	:	34	"
" " 1844,	:	:	38	"
" " 1845,	:	:	00	"

En l'année 1845 aucun dividende n'a eu lieu en conséquence du grand incendie de New York.
Et le 4 octobre 1846, 32 1[illegible]2 pour cent.
On ne peut assurer contre l'incendie ailleurs qu'à cette agence.
Les Directeurs ont résolu de ne faire aucun dividende de profits avant que le chiffre des gains ait atteint un *million de piastres.*
Le script et l'avoir en main pour faire face aux pertes s'élevaient à $[illegible] le 4 du mois dernier, auquel on peut ajouter $100,000 de prime payée depuis cet époque. Cette somme est considérée comme suffisante pour faire face à toutes pertes.
Cette agence continue à assurer contre les risques du feu, de rivière et de la mer.
L. MATTHEWS Agent:
Encoignure des rues Camp et Douane

CHAUX DE THOMASTON—500 barils, à vendre par ALFRED KEARNY & Co,
30 sept—2m 28, Magazine

CHAUX POUR SUCRERIE—100 barils excellente chaux pour clarifier le sucre, garantie être supérieure à n'importe quelle qualité faite pour cet usage. ALFRED KEARNY & Co,
30 sept—2m 28, Magazine

GOUDRON—BRAI ET RESINE—1,450 barils, en magasin et à vendre par
ALFRED KEARNY & Co,
30 sept—2m 28, Magazine

BRIQUES A FEU—95,000 briques anglaises, do Pensacole et de Pittsburg, à vendre par
ALFRED KEARNY & Co,
30 sept—2m 28, Magazine

TEREBENTHINE COMMUNE—Pour le pont des navires, excellent article pour préserver les ponts, à vendre par ALFRED KEARNY & Co,
30 sept—2m 28, Magazine

CIMENT—Pour citernes à mélasses et à eau excellent article qui n'est surpassé en bonté, par aucun autre ciment aux Etats-Unis, à vendre par ALFRED KEARNY & Co,
30 sept—2m 28, Magazine

80 Barriques vin Montferrand; 20 do St Julien, do 20 1[illegible]2 do do
150 caisses Haut Sauterne, blanc; 110 do Barsac.
25 do do do en 24 1[illegible]2 bouteilles.
25 do do rouge Chât-Margaux do do.
20 do do do Chât-Lafitte, vieux extra, &c, &c, à vendre par DUBUCH F.,
30sept 77, St Louis, entre Royale & Bourbon

EN débarquement du navire Southerner, de New-York:
30 caisses canelle, 200 livres muscade;
4 surons clous de girofle, à vendre par
DOMINIQUE LANATA.
5 oct Nos. 9 et 10, rue Jefferson

VINS DE MALAGA.—En débarquement du brick Mercedita:
125 barillets indiens de vin sec,
35 do do vin doux,
10 do de muscat à vendre par
J. F. BERCIER & Co,
7oct 54, Vieille Levée.

BOTTES, souliers et brodequins—110 caisses spécialement en débarquement du navire Colombo, à vendre par
7 oct G. W. DUNBAR, 20, Douane

SALSEPAREILLE
Du Docteur Townsend.

LE remède le plus extraordinaire qui soit au monde.

Mise en bouteille d'un litre; six fois meilleur marché, plus agréable et supérieur aux autres; efficace en même temps sans vomir, sans purger et sans affaiblir.

Remède de Printemps et d'Eté.

La grande supériorité de cette Salsepareille sur toutes les autres, c'est qu'elle donne de la force au corps en même temps qu'elle chasse la maladie. Elle purifie le système tout entier, et renouvelle la masse de sang en même temps qu'elle l'épure. C'est dans cette faculté, que ne possède aucun autre remède, qu'est le grand secret de ses succès merveilleux. Depuis deux ans, ce remède a opéré plus de 35,000 cures, dont au moins 5,000 dans des cas réputés incurables.

Rhumatisme chronique, plus de	3,000 cas.
Dyspepsie,	2,000 "
Débilité générale	400 "
Maladies de femmes	7,000 "
Scrofule	2,000 "
Maladie du foie	1,500 "
Hydropisie	2,000 "
Phtisie pulmonaire	3,000 "

Et plusieurs milliers de maladies causées par le sang, telles qu'Ulcères, Erysypèles, Boutons, d'Artres, Migraines, &c., &c.

Ces faits peuvent paraître incroyables, mais ils sont garantis par des lettres de médecins et de nos agents dans la plupart des villes des Etats-Unis. M. Van Buskirk, pharmacien à Newark, New Jersey, nous en a cité plus de 150 dans cette ville seule. A New York, nous pouvons invoquer le témoignage d'un grand nombre d'hommes influents et dont la véracité est au-dessus du doute. C'est le meilleur remède connu pour prévenir la maladie. On peut dire hardiment que, cette année même, il a sauvé la vie à plus de

5,000 enfans,

en les préparant contre les chaleurs de l'été.
G. W. McLean, capitaine dans la marine des Etats Unis, et membre de la législature du New Jersey, nous adresse le certificat suivant:
Rahway, 25 janvier 1847.
Il y a un an, je fus attaqué par l'*Influenza*, et réduit à une grande faiblesse. On me conseilla la salsepareille de Townsend. J'en pris deux ou trois bouteilles et fus soulagé. Ayant continué jusqu'à ce jour, ma santé est presque entièrement remise.
G. W. McLEAN.
En publiant ce certificat et quelques autres de même nature, M. John Jackson, éditeur du *Republican de Rahway*, ajoute: Les succès de l'Extrait de Salsepareille du Dr. Townsend sont vraiment merveilleux. Les certificats de M. McLean, du Rev. M. White, bien connus en cette ville, en font foi. La signature de deux hommes aussi intelligens est une forte garantie de l'efficacité de ce remède.

TROIS CAS DE SCROFULE.

Le certificat suivant prouve que la Salsepareille de Townsend est toute puissante contre l'impureté du sang.
Dr. Townsend.—Monsieur, j'ai le plaisir de vous apprendre que trois de mes enfans, attaqués d'humeurs scrofuleuses, ont été guéris par l'usage de votre Salsepareille. Ils n'en ont pris que quatre bouteilles, et tout a disparu.
Agréez, &c. ISAAC W. CRAIN.
New York, 1er mars 1847. 105, rue Wooster.

GRAND REMEDE POUR LES FEMMES.

La Salsepareille de Townsend est un remède efficace contre la phthisie pulmonaire dans ses commencements; la Stérilité, la Leucorrhée ou pertes blanches, la suppression des Menstrues, la débilité générale du système, qu'elle résulte d'irrégularité dans les fonctions, de maladie ou d'accident.
Il est curieux d'étudier les effets de ce remède, lorsqu'on l'administre pour combattre la faiblesse ou les défaillances habituelles. L'énergie reparaît chaque jour; l'énervation, cause principale de la stérilité des femmes, disparaît immédiatement.
On n'attend pas de nous, dans des cas d'une nature aussi délicate, la publication de certificats ou de guérisons obtenues; mais cette réserve seule nous empêche d'en mettre au jour plusieurs centaines. Nous avons eu connaissance de plusieurs cas où des femmes, privées d'enfans, sont devenues mères après avoir rétabli leur santé par l'usage de quelques bouteilles de Salsepareille.
Dr. Townsend.—Monsieur, depuis quelques temps, ma femme souffrait d'une débilitation générale du système, et d'une sensation de pesanteur dans le bas ventre. On lui conseilla l'usage de votre Salsepareille. J'appris qu'elle avait produit de très bons effets dans des cas semblables. Elle résolut alors de s'en servir, en suivant vos recommandations. Il n'en fallut qu'une seule bouteille pour lui rendre la santé.
Agréez, &c. M. D. MOORE, Grande rue.
Albany, 17 août 1844.

AUX MERES ET AUX FEMMES MARIÉES.

L'Extrait de Salsepareille est presque souverain contre les maladies des femmes, vers cette époque de la vie que l'on appelle *le temps critique*, son emploi peut prévenir l'une ou l'autre des nombreuses maladies qui menacent alors les femmes. Il n'est pas sans exemple qu'il retarde cette époque de plusieurs années. D'un autre côté, pour les jeunes filles, son usage n'est pas moins favorable en ce qu'il donne au sang plus de vivacité.
En général, les femmes se trouveront bien de l'emploi de la Salsepareille de Townsend. Leur système en reçoit une nouvelle énergie, sans que cet effet soit poussé trop loin, d'une manière à produire une réaction fâcheuse, ainsi que cela arrive trop souvent avec les remèdes nombreux dont on se sert pour réparer les forces.

OPINION DES MÉDECINS.

Le docteur Townsend reçoit journellement des ordres de médecins de toutes les parties de l'Union.
Nous soussignés, médecins de la ville d'Albany, certifions que nous avons en beaucoup de cas prescrit l'Extrait du docteur Townsend, et que nous le connaissons comme c'est une des meilleures préparations de Salsepareille offertes au public.
H. P. PULING, M. D.
J. WILSON, M. D.
R. B. BRIGGS, M. D.
P. E. ELMENDORF, M. D.
Albany, 1er avril 1845.

Greenport, Long Island
Dr. Townsend.—Monsieur, c'est avec plaisir que je vous apprends que j'ai constaté, dans plusieurs cas tout récents, les meilleurs effets de l'usage de votre Extrait de Salsepareille. Je l'ai presque souvent administré: jamais sans produire un bon résultat. Dans les maladies causées par le dérangement des voies digestives, la jaunisse, etc., ce remède a surpassé mon attente. Veuillez m'envoyer deux douzaines.
Agrées, etc., S. C. PRESTON, M. D.
10 juillet 1846.

DYSPEPSIE.

Aucun médicament n'a jamais autant approché de l'action des sucs gastriques, pour décomposer les alimens et fortifier les organes digestifs que l'Extrait du Dr. Townsend. Il guérit radicalement tous les cas de dyspepsie, récente ou chronique. Parmi une masse de certificats, signés par les personnes respectables et de bonne foi, nous prenons au hasard.

DEPARTEMENT DE LA BANQUE.
Albany, 10 mai 1845.
Dr. Townsend.—Monsieur, depuis plusieurs années je souffrais de la *dyspepsie*; agitation d'estomac, perte d'appetit, chaleurs dans la poitrine. Je n'avais pour toute espèce d'aliment, dont je ne pouvais garder qu'une très petite partie, tels étaient mes symptômes. J'avais essayé de tout, sans en éprouver le moindre bien. Il y a deux mois, j'ai pris votre Extrait de Salsepareille, en désespoir de cause. Après l'emploi de six bouteilles, mon appétit était revenu, et les symptômes avaient disparu.
Agréez, etc., W. W. VAN ZANDT.

Hémorrhoïdes.

L'Extrait de Salsepareille n'est pas moins efficace contre cette douloureuse maladie, que contre les maladies et vices du sang, la dyspepsie, etc. En voici la preuve:
Dr. Townsend.—Monsieur, les effets de votre Salsepareille sont vraiment merveilleux. Depuis huit ans, les Hemorrhoïdes m'ont fait éprouver de cruelles souffrances, sans espoir de guérison. Encouragé par les succès divers de votre Extrait, je me décidai à en essayer, et j'ai le bonheur aujourd'hui d'être radicalement guéri. Faites de ce certificat l'usage que vous voudrez, et envoyez tout les incrédules. Je serai bien les convaincre.
JOHN HALL, 40 rue Fulton.
New York, 6 juillet 1846.

RHUMATISME.

Des cures merveilleuses ont été opérées par l'Extrait de Salsepareille. La maladie a cedé, même dans les cas chroniques, où les membres étant enflés et où les douleurs semblaient partir des os.
Dr. Townsend.—Monsieur, une douleur rhumatismale, ayant son siége dans la jointure de la hanche, me retenait depuis longtemps au lit. Un de nos premiers médecins n'avait rien pu faire pour me soulager. L'usage d'une seule bouteille de votre Salsepareille m'a guéri, je n'ai plus de la maladie que le souvenir.
ANSHELL WALKER, 22 rue Daniels
Albany, 2 janvier 1845.

Le certificat suivant est de M. Seth Terry, un des avocats les plus respectables de Hartford, dans le Connecticut.
Dr. Townsend.—J'ai fait usage d'une bouteille de votre Salsepareille, qui a produit un excellent effet sur une douleur de Rhumatisme chronique à laquelle je suis sujet depuis une chute qui m'est arrivée il y a quelques années. Envoyez m'en deux bouteilles, aux soins du Dr. Seymour. J'ai parlé de votre Salsepareille à nos meilleurs médecins, qui tous la recommandent.
SETH TERRY.
Hartford, 12 mars 1845.
Preparé et vendu par S. P. TOWNSEND M. D., No. 126, rue Fulton, à New-York.
Nouvelle-Orléans, en vente chez J. WRIGHT, Seul Agent,
23 aout—1an 151 rue de Chartres

PIANOS.

LA MAISON J. FAIVRE & J. D. ALLOVON, RUE CONTI, No. 41— A l'honneur de prévenir leurs nombreux amis que l'un d'eux partira sous peu pour se rendre à leur fabrique de pianos de Paris; il se chargeront des commandes concernant les instruments de musique.
NOTA.—Leur magasin est continuellement assorti d'un grand choix de PIANOS de leur SYSTÈME, EN FER reconnu indispensable pour le pays; ils continuent aussi à tenir des pianos de Pleyel et d'Erard.
Les nombreuses affaires qu'ils font les mettent à même de traiter à des prix qu'aucune autre maison ne peut faire.
LOCATION, ACCORDS ET REPARATION.
25 juin.

NEGRES A VENDRE.

SOIXANTE-QUINZE NEGRES venant d'arriver et à vendre au dépôt longtemps établi à l'encoignure des rues Moreau et Esplanade, consistant en domestiques de maison, cuisinières, blanchisseuses, repasseuses, et des travailleurs aux champs. Le soussigné continuera à recevoir du Maryland et de la Virginie des esclaves durant toute la saison. Cet établissement étant le plus ancien de cette ville, les personnes qui ont besoin d'acheter des esclaves feront bien de venir voir ceux qu'il a en vente.
JAMES T. BLAKENEY
2sept—3m Agent pour Hope H. Slater.

700 Grates! Grates!
Grates, à vendre à des prix très modérés, par les soussignés, qui se chargent de les faire poser. S. MASPEREAU & Co.,
27aout 22, rue Condé

EAU DE VIE d'Alex. Seignette—En débarquement de la barque Diane, de Bordeaux:
10 demi pipes et 10[illegible]4 pipes eau-de-vie, de preuve,
10 do et 10[illegible]4 do do pâle (light color), à vendre, sous les clefs de la Douane, par
LOISON & SILVESTRE,
23 aout 36, rue de Chartres.

A LA GRANDE VARIETE.
No 49 & 50, rue de Chartres.

LES Dames sont respectueusement informées que ces magasins sont très bien assortis en toutes espèces d'objets nécessaires pour la couture, tels que, fil, coton à coudre, galons, agrafes, soie à coudre, boutons en nacre pour les habillements d'enfants, &c.
Bretelles d'enfants, gants fil d'Ecosse pour dames, cabas, paniers fins, paniers à provisions, paniers à verres et à ouvrage, gants, bas d'enfants de toutes grandeurs, bas anglais, demi-bas de fantaisie et écrus, bourses, ombrelles et demi-parapluies, baleines pour robes, pommade par livre, eau de Cologne, savons de toilette, peignes écaille et autres, brosses à tête, brosses à poudre et à dents, poupées habillées et autres jouets, toile et taffetas ciré, et un très grand assortiment d'autres objets. B. PIFFET.
9juin

LIQUEURS—40 caisses absinthe Suisse, Dubied;
20 do marasquin;
20 do curaçao, en bouteilles;
10 do do do de grès;
15 do liqueurs assorties, Molsley;
20 dame-jeannes vieux cognac de Maglory, à vendre par HEPBURN & TURPIN,
31, Vieille-Levée

DAMES JEANNES —600 damejeannes de 1, 2, 3, 4 5 gallons, à vendre par
NUMA LACOSTE,
15juil 103, rue Royale.

VIN DE CATALOGNE—400 pipes à vendre par
AUGUSTE MOLIER,
9oct 90, rue St Louis.

WHISKEY—60 barils whiskey rectifié, à vendre par AUGUSTE MOLIER,
9oct 90, rue St Louis.

CURAÇAO & Marasquino—40 caisses qualité supérieure, à vendre par AUG. MOLIER,
9oct 90, rue St Louis.

ANISETTE—300 paniers anisette fine, sortie et superfine, à vendre par
AUG. MOLIER, 90, St Louis.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Diane, venant de Bordeaux:
240 Barriques vin rouge,
100 Demi barriques vin blanc,
500 Caisses vin rouge,
10 Quarts de [illegible] Cognac, de preuve, Castille
[illegible] G. M. LUCAS, 26, rue Bienville.

VENTES JUDICIAIRES.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No. [illegible].—[illegible] [illegible]

Deux lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui existent dessus, situés au faubourg Marigny, dans l'îlet compris entre les rues des Champs Elysées, des Bons Enfans, des Français et Amour.
Les dits lots de terre désignés sous les numéros un et vingt-huit, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 12 décembre 1834, et annexé à un acte passé devant Félix de Armas, de son vivant notaire en cette ville, le 10 janvier 1835.—Les dits lots de terre ayant, mesure anglaise, savoir: le lot No. un formant l'angle des rues Français et Amour, mesurant 30 pieds de face à la rue des Français sur 112 pieds de profondeur et face à la rue Amour; et le lot No vingt huit mesurant 28 pieds de face à la rue des Français sur 112 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Conditions—comptant.
JOHN L. LEWIS,
25 oct—3m30 Shérif de Paroisse d'Orléans.

Succession de feu James Patterson, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 1,[illegible].—En vertu d'un ordre de vente daté du 21 octobre 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai, le lundi 25 octobre 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de ladite succession, à l'adjudication d'un certificat (au nom du défunt) de trois actions du fonds capital du "Newburgh Steam Mills" de $100 chaque, payées en plein
Et le même jour, à 4 1[illegible]2 heures P. M., en mon magasin de dépôt, No 49, rue Ste Anne, entre celles Condé et Royale:
Une malle et son contenu, consistant en linge, livres, &c.
Conditions: comptant.
JOHN L. LEWIS,
21 oct—20[illegible] Sherif de la Paroisse d'Orléans.

Succession de feue Henriette Jones, décédée.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans.—No. 7[illegible].—En vertu d'un ordre de vente daté du 12 août 1847, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi, 25 octobre 1847, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre celles Gravier et Natchez, pour le compte de la dite succession et de Lindor Poeyfarré, à l'adjudication de la propriété foncière ci-après décrite, savoir:
UN CERTAIN LOT DE TERRE situé au faubourg La Course, dans la Municipalité No 2, de cette ville, faisant partie du lot désigné sous le No huit, de l'îlet No dix, mesurant 30 pieds de face à la rue des Religieuses, sur 120 pieds de profondeur: ensemble avec les améliorations qui existent dessus.
La moitié indivise de laquelle propriété appartient à la dite succession, et l'autre moitié à Lindor Poeyfarré, qui consent à la vente de sa dite moitié.
Conditions: Un tiers comptant et la balance payable à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque sur la propriété vendue. Les dits billets seront divisés par coupons, et en cas de non paiement à échéance, porteront intérêt à raison de huit pour cent l'an.
L'acte de vente sera passé pardevant J. M. Mauraux, notaire public, aux frais de l'acquéreur. JOHN L. LEWIS,
22sept—3m30 Shérif de la paroisse d'Orléans

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Paulin Miedzielsky.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orleans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour. EMILE BORDELOIS
25oct Dep. Greffier.

Succession de Lewis Wade Curtis.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orleans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
EMILE BORDELOIS.
25 oct—3m10 Député Greffier

Succession de Joseph Palmieri.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orleans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Jacob Barker, curateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour, EMILE BORDELOIS,
25 oct—3m10 Dep. Greffier.

Succession de Jean Dennee, fils.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Second District Judiciaire—Paroisse de Plaquemines.—ATTENDU que Jourdan Martin s'est adressé à notre susdite Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession vacante de feu Jean Dennee, fils.—Avis est par le présent, donné à toutes personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à compter de la présente publication, les raisons pour lesquelles la demande du dit Jourdan Martin, ne serait pas accordée.
Par ordre de la Cour, Paroisse Plaquemines, ce 13 octobre 1847. CHS. DUTILLET,
15oct—3m10 Greffier.

Succession de L. G. Hingsberg.

COUR DU SECOND DISTRICT JUDICIAIRE. Paroisse St Bernard.—Avis est par le présent donné à tous créanciers ou héritiers, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le quatrième compte et tableau présenté par Louis Pilié, exécuteur testamentaire de L. G. Hingsberg ne serait point approuvé et homologué.
Par ordre de la Cour,
18oct—3m10 E. DUMOUCHEL, Greffier.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Attendu que Mme veuve Bernard Freuch a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession vacante de feu Wm. G. Freuch décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. EMILE BORDELOIS,
20 oct Dep. Greffier.

Succession de Joseph Marc Antoine Vinc.

ETAT DE LA LOUISIANE—Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné à tous créanciers de la succession ci-dessus et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le tableau et compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément à icelui.
Par ordre de la Cour, ce 15 octobre 1847.
16oct—3m10 ALF. ROUSSEAU, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Succession de Geo. Jochum.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orleans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte final présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour,
EMILE BORDELOIS.
21oct—3m10 Député greffier

PREMIERE COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Pauline Pilhart, veuve de Charles Fisher a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu son mari Charles Fisher, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour, ce 21 octobre 1847.
21 oct—3m10 ALF. ROUSSEAU, Greffier.

COUR DU SIXIEME DISTRICT.—Est Bâton Rouge.—Dans la succession de John Devenport.—Toutes personnes ayant des réclamations contre la succession de John Devenport, de la paroisse d'Est Bâton-Rouge, auront à les présenter à Charles Devenport, administrateur, résident près de Manchac, paroisse d'Iberville, ou au soussigné, son avocat, en la ville de Bâton Rouge.
7 oct—1 m J. M. ELAM.

TOUTES les personnes ayant des réclamations contre la succession de feu Felix M. Forqall sont notifiées par ces présentes d'avoir à les présenter dûment certifiées au soussigné, avocat de l'administrateur. A. PITOT, avocat, rue Toulouse
20oct—3m 10 à la Banque des Citoyens.

Succession de R. T. Downey.

LES personnes qui ont des réclamations contre la succession de R. T. Downey, sont priées de les présenter, sans délai, au soussigné, administrateur de la dite succession. A. DREUX.
21oct—3m10

AVIS.—Les créanciers de la succession de M. François Reynes, décédé, rue de Chartres en cette ville, ainsi que toutes personnes intéressées et celles qui doivent, sont par les présentes priées de vouloir à présenter leurs réclamations ou payer au soussigné, exécuteur testamentaire datif de la dite succession dans les dix jours qui suivront la première publication de cet avis.
21 oct—3m10 CHS. CHAUVIERE,
101, rue des Chartres.

Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane,
Nouvelle-Orléans, 28 juin 1847.

LA direction de cette Banque recevra des offres pour la liquidation par compromis ou pour l'achat de gré à gré, sans garantie, de billets protestés dont la liste est déposée au bureau de l'institution. Ceux des billets qui, au 1 décembre prochain, resteront dans le portefeuille de la Banque, seront vendus à l'enchère, au comptant, à la Bourse de Cité.
Par ordre: G. MILTENBERGER,
29juin—14f Caissier.

JOHN M'CARTY, MECANICIEN,
No. 134, Rue du Camp.

VIENT de recevoir un nouvel assortiment de Garnitures françaises de lieux d'aisances. Aussi Pompes aspirantes et à Bière, &c, Baignoires, à douches. Il pose et répare les tuyaux en plomb et entreprend toute espèce d'ouvrage dans ce métal. Il entreprend aussi toute espèce d'ouvrage en plomb pour navires. Les ordres seront ponctuellement remplis et ses prix seront modérés. 12 fev—1an

Assurances contre les risques de mer, de rivières et du feu.

LES soussignés, agents de PELICAN MUTUAL INSURANCE COMPANY, de New York, et des compagnies d'Assurances Protection et Ætna, d'Hartford (Connecticut) prennent des assurances contre les risques de MER, de RIVIERES et de FEU, aux termes les plus favorables.
Toutes les pertes que peuvent éprouver les compagnies sus-nommées sur les risques pris à cette agence, seront réglées avec libéralité selon les usages des compagnies d'Assurances de cette ville, et payées avec promptitude en monnaies courantes des banques de la Nouvelle-Orléans.
Le bureau est au No. 47, rue du Camp.
W. R. FOSDICK,
G. C. LAWRASON,
16sept—1an. Agents.

VINS—Eau de vie:
50 barriques vin rouge de Bordeaux, ordinaire,
Vin rouge de 1845, 1844 et 1841,
Vin blanc de 1844 et 1849,
Eau de vie de preuve, des marques J. J. Dupuy, A. Seignette et F. Ducastaing & Co.
A vendre par S. TALAMON,
19 oct 104, rue Royale.

A LOUER—A prendre possession le, 1er novembre, le magasin au No 30, rue du Canal, entre les rues de Chartres et la Levée, maintenant occupé par A. Hall, marchand chapelier. S'adresser à GARTHWAITE, PAYAN & Co.,
11 oct No 10, Canal.

AGENCE DE LA SOCIETE ALLEMANDE DE LA NLLE-ORLEANS,
Et Bureau de Placements.
Rue St-Louis, No 83.

LES personnes qui ont besoin d'ouvriers, de domestiques et de travailleurs allemands, sont priées de s'y adresser.
La Société n'exige rien pour les services qu'elle rend. 7juil—1an

EAU de fleurs d'oranger—40 caisses eau de fleurs d'oranger triple, à vendre par
5oct AUG. MOLIER, 90, St Louis.

VENTES A L'ENCAN.

Vente [illegible] de Meubles.
PAR F. H. PETITPAIN,
No 8, Rue du Canal.

VENDREDI [illegible] heures, au No — rue [illegible] consistant en sofas, [illegible] ottomanes, tables [illegible], commodes, buffets, cadres à lumières, pianos, verreries, faïence, porcelaine, bois de lit, armoires, tableaux, glaces, rideaux, tapis, linge de table, couvertures, &c.
Conditions, à la vente. 25oct

Vente sans réserve de Cottonades françaises et Mouchoirs Madras.
PAR F. H. PETITPAIN.

MARDI 26 octobre, il sera vendu, à 10 heures, à son magasin d'encan, No 8 rue du Canal, SANS AUCUNE RESERVE, pour clore une consignation,
16 balles cotonnades françaises,
6 malles madras français.
Conditions à la vente. 25 oct

PAR F. H. PETITPAIN.
No 8, rue du Canal.

MARDI 26 octobre. il sera vendu, à 10 heures, à son magasin d'encan:
160 colis et lots de marchandises de saison comprenant un assortiment de marchandises anglaises, françaises et américaines.
Conditions libérales à la vente.
Les catalogues seront prêts et les marchandises pourront être examinées de bonne heure le jour de la vente. 25 oct

Cargaison du navire français Emma, venant de Marseille.
PAR J. B. BLACHE & Co.

IL sera vendu lundi, 25 du courant, à onze heures du matin, sur la Levée, vis à vis la rue des Ursulines:
300 barriques vin de Marseille.
100 demi do do do.
250 quarts vin de Madère.
300 paniers bouteilles vides.
200 paniers huile en bouteilles de 24 onces.
25 quarts vin d'Oporto.
Conditions: pour toute somme au dessous de $200 comptant, de $200 à $500, soixante jours, et au-dessus quatre-vingt-dix jours. 23 oct—

PAR MORPHY & NEVIUS
Wm. P. Scott, Encanteur.

IL sera vendu par ordre de A. Kendall, exécuteur testamentaire en la succession T. M. Temp[illegible], le mardi 26 octobre 1847 à 10 heures, au No 72, rue des Magasins, entre celles Natchez et Poydras, un grand assortiment de meubles, consistant en partie de: Armoires, bois de lit, sofas, chaises, garderobe, glaces, tables, garnitures de lit, faïence, ustensiles de cuisine, &c., &c. Conditions: comptant.
[illegible]oct—5

PAR MORPHY & NEVIUS,
W. P. Scott, Encanteur.

IL sera vendu mardi 26 octobre, à [illegible] heures et un quart, rue St Paul, entre celles [illegible] et Perdido,
Bois de lit, sideboards, sofas, chaises, glaces, garnitures de lit, faïence, ustensiles de cuisine, &c.
Conditions—comptant. 23oct

Succession de Charles LaBedoyère Huchet Kernion.
PAR S. GUINAULT,
Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de la Nouvelle-Orléans, en date du 14 octobre 1847, seront vendus à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, en cette ville, par S. Guinault, encanteur, le samedi 20 novembre 1847, à midi précis, et les jours suivants si la vente n'était pas achevée le même jour, 277 LOTS DE TERRE dépendant de la susdite succession, situés près de la maison Clarke, au faubourg Tremé, dans la Municipalité No 3, et provenant de la division en îlets et lots de la propriété "LaBedoyère Kernion", le tout conformément à un plan dressé par Allou d'Hemecourt, arpenteur, et exhibé à la Bourse jusqu'au moment de la vente.
Termes et Conditions.—Un quart comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés, garantis par hypothèque et portant 8 pour cent l'and'intérêt après échéance.
Les actes de vente se passeront aux frais des acquéreurs pardevant Lucien Hermann, notaire, No 21, rue Royale. 21oct—11j

Vins, Liqueurs, Sardines, Eau de Vie, etc.
PAR SYKES & HYDE,
A. Devall, Encanteur.

MARDI, 26 du courant, a dix heures, il sera vendu au magasin rue Clinton, entre celles Douane et Bienville, pour clore des consignations:
100 pipes vin Catalogne, 2 000 caisses do rouge.
2,000 paniers anisette, 500 caisses liqueurs,
200 caisses liqueurs superfines, 200 absynthe.
200 do curaçao, en grandes et petites contenances.
50 do eau verte, 100 do marasquin.
100 do cerises à l'eau de vie, 20 do bitter.
20 do peppermint, 20 do Sardines.
16 do vieux cognac.
Conditions: 2, 3 et 4 mois en billets acceptables.
22 oct—4

Meubles élégants, Tableaux, &c.
PAR BEARD, CALHOUN & Co.
P. E. Lavet, Encanteur.

JEUDI, 28 octobre courant, à 11 heures, il sera vendu au No 79, rue du Canal, entre les rues de Charles et Carondelet:
L'ameublement complet d'une dame qui doit quitter la ville, composé en partie de sideboard avec dessus de marbre, de tables de centre et de toilette, commodes, lavabos, commodes, lits à colonnes en acajou, sofas, causeuses, rideaux de soie damassée, tapis anglais de Wilton et de Bruxelles, chaises d'acajou, cristaux, verrerie, plaque, miroirs et glaces françaises, lampes sinombres, ustensils de cuisine, etc., horloges et pendules, vases, candelabres, tableaux à l'huile de grands maîtres, portrait superbe de Gen. Henry Clay, par Hamon, de New-York.
Conditions—Comptant.
Les meubles seront livrés dans les 24 heures qui suivront la vente. Ils ont été fabriqués en ville et peuvent être examinés avant la vente. 21 oct

Meubles! Meubles!
PAR THOMAS J. SPEAR, Encanteur.
Bureau No 67, rue des Magasins, au premier.

MARDI, 26 octobre courant, à 10 heures et demie, il sera vendu au No 447, rue des Magasins près la résidence de M. Goodrich, au domicile de M. W. H. Haynes, qui se dispose à quitter la maison, tout son ameublement, consistant en partie de:
Canapés, chaises, glaces, buffets, couvertures tapis, armoires, bois de lit, matelas, couvertures, draps de lit, rideaux, lavabos, faïence, porcelaines, verrerie, ustensiles de cuisine, &c.
Aussi: la batterie de cuisine, &c.
Conditions: comptant.

BEAUX MEUBLES.
PAR MORPHY & NEVIUS,
Wm P. Scott, Encanteur.

MERCREDI, 27 octobre courant, à dix heures et demie A. M. au magasin No. 57, rue des Magasins, vis à vis l'Arcade de Banks, dans la salle de vente au premier, le plus riche assortiment de meubles qui ait jamais été offert à l'encan, savoir:
Armoires d'acajou, tables de toilette avec dessus de marbre, lavabos do, sofas, bois de lit, tables à jeu, de centre et consoles à dessus de marbre, tables d'acajou à rallonges, chaises de palissandre, sofas, chaises, [illegible], etc., bois de lit, armoires, lits de jour avec matelats à ressorts, bois de lit français, etc., et autres articles trop longs à détailler.
Tous ces meubles peuvent être examinés la veille de la vente. 20 oct

Succession de Jos. Legros.
PAR N. VIGNIE, Encanteur.

IL sera vendu, samedi, 6 novembre 1847, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, en vertu d'un ordre de l'hon. Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 25 septembre, 1847, les propriétés suivantes, pour le compte de ladite succession:
Trois lots de terre dans le faubourg Daunoi? nomme Tremé, près le rail road Pontchartrain, et situés sur la partie la plus rapprochée du Bayou, désignés par les Nos 1, 2, et 3, d'un plan dressé par J. Pueyo, le 7 décembre 18[illegible], dont une copie par J. Pueyo, est déposée à la Bourse de la Cité.
Le lot No 1 mesure 35 pieds, 6 pouces et 4 lignes de face au rail road Pontchartrain, sur une profondeur de 141 pieds 7 pouces.
Le lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesure 35 pieds 6 pouces et 4 lignes de face au rail road Pontchartrain, sur une profondeur de 141 pieds 7 pouces.
Le lot No 3 est contigu au lot No 2, et mesure 35 pieds 6 pouces et 4 lignes de face au rail road Pontchartrain, sur une profondeur de 141 pieds 7 pouces.
Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.
Termes et conditions: La moitié comptant et la balance à un crédit de 6 mois en billets sans endossement portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente pardevant J. Cuvellier, notaire public, aux frais des acquéreurs. 5 oct—3t

PAR SYKES & HYDE.
A. Devall, Encanteur.
Succession de P. Delamar.

MERCREDI 27 courant, à 10 heures, il sera vendu au No 9, rue Conti, en vertu d'un ordre de l'honorable seconde Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 15 octobre 1847, pour compte de ladite succession, les articles ci après:
20 barriques vin rouge,
25 quarts barriques vin blanc,
2 do do eau de vie,
15 caisses absynthe, kirsh et fruits.
Conditions. comptant.
Et à 11 heures et demie, au No 295, rue des Remparts, divers articles d'ameublement.
16oct—16, 18, 25, 26, 27

Succession de Jean Subervielle, alias Pegassy.
PAR S. GUINAULT, Encanteur.

IL sera vendu mardi, 26 octobre 1847, à 10 heures du matin, rue Bagatelle, entre Prosper et St-Avide, en vertu d'un ordre de l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 11 octobre 1847, les propriétés mobilières appartenant à la susdite succession,
15 vaches laitières; 1 charrette à lait; 1 cheval et harnais; 1 lot bidons à lait; 1 lot moules à fromage; 1 lot poêles, pinchos et casetots; 1 armoire, 4 chaises et 1 bois de lit.
Conditions—comptant. 14 oct

Succession de Charles Duplessis, h. c. l.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour du Second District Judiciaire de la Louisiane, en date du 16 octobre 1847, il sera vendu par les soussignés, administrateurs de la dite succession, à la maison de Cour de la Paroisse Plaquemines, le jeudi, 25 novembre 1847, à midi, pour compte de la dite succession, les esclaves suivants, savoir:
MADELAINE, domestique de maison, âgée d'environ 40 ans; MARIE, alias Olivet, mulâtresse âgée d'environ 19 ans, avec ses deux enfans, un d'un an et l'autre de deux ans; EDOUARD, griffe, homme de champ, âgé d'environ 15 ans; MIETTE, négresse, âgée d'environ 13 ans, et ANNY, négresse, âgée d'environ 11 ans.
Conditions:—Un tiers comptant, et la balance à un et deux ans de crédit, en billets tirés par coupons et endossés à la satisfaction des administrateurs et portant hypothèque sur les esclaves vendus, et en cas de non paiement à échéance, les dits billets porteront un intérêt de huit pour cent l'an, sans que cette clause puisse autoriser les acheteurs à en retarder le paiement.
Les actes de vente pardevant Carlos E. de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.
MM. DUPLESSIS & LAFRANCE,
21 oct—2[illegible] Administrateurs.

LES soussignés font savoir à leurs habitués et au public en général, qu'à dater de ce jour ils publieront chaque semaine le poids du pain qui sera réglé au cours des farines.
Afin de n'avoir aucun différend avec les personnes qui ne les paient que chaque mois, ils donneront constamment 20 pains 1re qualité pour une piastre, diminuant ou augmentant le poids; et pour faciliter les personnes qui ont des domestiques ou celles qui sont peu fortunées, ils feront une seconde qualité dont ils donneront 30 pains à la piastre, faisant une différence de 25 pour cent en sus de la 1re.
Tarif de cette semaine:
1re qualité............ 18 onces;
2e do .... 15 do.
LEFEBVRE & Co.,
DAQUIN BRO.,
DESDUNES POINCY,
F. DUCOM & Co.,
Vve N. BOUNY;
MAX BLOCK & Co.
Nota.—Le public est prié de considérer que les susdits donnent autant de poids de pain pour une piastre que les boulangers qui donnent 27 et 30 pains. 3 aout—a

AU PUBLIC.

LE prix moyen de nos achats de farine, étant aujourd'hui de $[illegible] nous donnerons la semaine prochaine, à partir de lundi [illegible] septembre, vingt-sept pains d'une livre chaque, pour une piastre.
RODRIGUE & Co.,
Boulangerie des E. U. 252 rue Julie
On y trouvera toujours, aux plus bas prix, des biscuits au soda, au sucre, au beurre et des biscuits français pour navires et pour pilotes. 22sept

GRAINES DE CHANVRE—40 boisseaux graines fraîches, de qualité supérieure, à vendre à bon compte, au magasin de WM. DINN,
[illegible] 11, Commune

VENTES DE CE JOUR.

PAR CARMAN & CHRISTY, Encanteurs,
Bureau, No [illegible] Magasins.

LUNDI [illegible] courant, à 4 heures [illegible] il sera vendu sur la Levée, en face de [illegible] pour compte de qui il appartiendra, sous l'inspection des gardiens du port:
447 barils de FARINE, légèrement endommagés à bord du steamboat Ann Chase, dans son voyage de Cincinnati, et rembarqués sur le vapeur C. Connor.
Conditions—comptant. 25 oct

PAR F. FERNANDEZ & WHITING.
Vente par ordre des gardiens du port.

AUJOURD'HUI lundi, 25 octobre, à 4 heures et demie, il sera vendu sur la Levée, en face du marché Ste-Marie, de la Seconde Municipalité, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port et pour compte de qui il appartiendra:
Un lot de cuivre en feuilles et une hausière retirés du batch Leopold O'Donnel. 25 oct

PAR MORPHY & NEVIUS.
Wm. P. Scott, Encanteur.

AUJOURD'HUI, lundi, 25 courant, à 4 heures 1[illegible]2, il sera vendu aux wharfs du gouvernement, troisième Municipalité, pour compte de qui il appartiendra,
235 barils de FEVES, en débarquement de la goélette Pioneer.
Conditions—Comptant. 25oct

Farine! Farine! Farine
PAR SYKES & HYDE,
A. Devall, encanteur.

AUJOURD'HUI lundi 25 courant, à 4 heures et demie, il sera vendu sur la Levée, en face de la rue Gravier, pour compte de qui il appartiendra, sous l'inspection des gardiens du port:
Six barils de FARINE, partiellement endommagée à bord du chaland de Cincinnati, rembarquée pour ce port sur le vapeur Uncle Sam.
Conditions—comptant. 25 oct

FRUITS DE MALAGA.

LUNDI, 25 octobre, à 4 heures et demie, il sera vendu sur la Levée, vis-à-vis la Halle aux Boucherie, par J. B. Blache & Co, encanteur, les cargaisons de Malaga ci-après détaillées, en débarquement des bricks espagnols Industria et Prudente:
400 barils vin de Malaga, doux;
250 do do sec;
24 barriques et 30 demi do vin rouge de Catalogne;
2311 caisses MR. raisins secs;
1482 demi caisses do;
1,000 quarts do do;
400 jarres et barillets raisins verts;
700 caisses citrons;
600 potiches huile d'olive;
50 balles amandes;
100 barillets olives;
20 barils Thon mariné. 25 oct

Grand assortiment de Meubles.
PAR MORPHY & NEVIUS,
W. P. Scott, Encanteur.

LUNDI, 25 octobre courant, il sera vendu, SANS RESERVE, à 10 heures du matin, le stock entier de meubles du magasin No. 130, rue des Magasins, tels que:
Armoires, bureaux, bois de lit, sofas, side boards, bibliothèques, chaises d'acajou, tables à manger, consoles, tables de centre de jeu et de toilette, chaises en ottoman, berceuses, chaises de bois, chaises pour enfans, lavabos, glaces, miroirs, matelats, oreillers, traversins, &c.
Conditions—Comptant. 20 oct

PAR SYKES & HYDE.
A. Devall, encanteur.

LUNDI, 25 courant, à 10 heures, il sera vendu à la résidence No. 54, rue des Remparts, un assortiment général de MEUBLES, consistant en partie de sofas, side-boards, tables, armoirs, tapis, glaces, chaises, ornements de cheminée, verrerie, vaisselle de cuisine, &c.
Aussi—Un PIANO.
Conditions—comptant. 22 oct

Succession de Nicholas Ramon Diaz.
PAR PIERSON & BONNEVAL,
Encanteurs.

IL sera vendu à l'encan, le lundi, 25 courant, à quatre heures et demie P. M., rue des Remparts, entre St-Philippe et Ursulines, en vertu d'un ordre de l'honorable la Première Cour de District de la Nouvelle Orléans en date du 13 octobre 1847, et pour le compte de la sus-dite succession, les articles suivants, savoir:
Un lot de dame-jeannes, ustensils de cuisines, outils, etc.
Aussi une jument baie et son suivant.
Une autre jument baie.
Une pouliche pleine.
Et deux pouliches.
Conditions: comptant. 15 oct—3m10

Mairie de la Nouvelle-Orleans.
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No 3
Séance du 7 octobre 1847.

RESOLU que son honneur le Maire est et demeure autorisé et requis à donner avis public pendant quinze jours dans la gazette officielle, que le Conseil de la Municipalité No 3 recevra des propositions cachetées pour le déplacement de la case à pompe de l'encoignure Marigny, sur un lot ayant vingt cinq pieds de face à la Levée et faisant partie des Magasins Rouges, entre Marigny et Mandeville, ainsi que pour le prolongement du marché du Port jusqu'à la rue Marigny, le tout d'après les plans déposés à l'office de J. A. D'Hemecourt, voyer de la Troisième Municipalité.
(Signé:) P. SEUZENEAU, Recorder.
Approuvé le 4 octobre 1847.
(Signé:) A. D. CROSSMAN, Maire.
Conformément à la résolution qui précède, avis est par le présent donné que des propositions cachetées, à mon bureau jusqu'au 2 novembre prochain, pour le déplacement de la case à pompe de l'encoignure Marigny sur un lot ayant vingt cinq pieds de face à la Levée et faisant partie des Magasins Rouges, entre Marigny et Mandeville, ainsi que pour le prolongement du marché du Port jusqu'à la rue Marigny, le tout d'après les plans déposés à l'office de J. A. D'Hemecourt, voyer de la Troisième Municipalité.
18 oct A. D. CROSSMAN, Maire.

POTERIE DE MANDEVILLE.

La poterie de Mandeville vient de terminer son installation et se trouve à présent en mesure d'exécuter et délivrer immédiatement, à des prix forts modérés, les commandes de tous genres que le public voudra bien lui adresser.
Chacun sait que la terre de qualité supérieure, la réunion des meilleurs ouvriers qualifiés dans toute la Louisiane, etant aussi apportée dans tous les détails de cet établissement, les poteries de Mandeville surpassent tous les produits de même espèce par la finesse de leur grain, la durée et la couleur de cette pâte, la bonté du vernis ou émail, et surtout par le goût et la distinction de leurs formes, mérite jusqu'à ce jour trop négligé dans ce genre d'industrie.
Les directeurs de cet établissement se sont mis en mesure de satisfaire aux nécessités les plus variées. Aux jardiniers et horticulteurs ils offrent tous les échantillons de pots à fleurs ordinaires et d'une qualité [illegible] présent ainsi que [illegible] vases de forme antique, italienne, et [illegible] ornement, etc.—Aux ménagères [illegible] l'assortiment de tous les ustensils [illegible] table et de cuisine, particulièrement [illegible]—Enfin, à MM. les architectes, ils [illegible] tous les articles de construction et de décoration, tels que corniches, [illegible] pour voutes, carreaux émaillés, [illegible] pour salons, [illegible] consoles, etc.
S'adresser à MM. de la Bretonne & Co. à Mandeville (Lac) ou au Magasin de la [illegible], à la Nlle Orléans, rue du Vieux Bassin. 9oct

BUREAU DE PLACEMENT
POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE.
Gratis pour ceux qui demanderont des emplois de toute condition et des manoeuvres journaliers.

LE nouveau bureau de placement établi par M. J. C. B. CABOS, rue Magasin, No. 16, se recommande aux personnes de la classe ouvrière, maitres et ouvriers de toute classe. M. Cabos offre tous ceux qui désirent les pourvoir de [illegible] plus loin.
Les propriétaires qui ont besoin de faire bâtir ou de faire réparer leurs propriétés, s'adresseront au Bureau, pouvant y trouver des ouvriers et des entrepreneurs qui leur offriront les marchés les plus avantageux.
Chez M. Cabos, les capitaines de navires et de steamboats, les architectes, négocians et les entrepreneurs trouveront des teneurs de livres, commis de magasins, charpentiers, maçons, forgerons, cochers, garçons de salle, barkeepers et servantes; et autres en général.
On y trouvera également des gardiens de jour et de nuit pour marchandises sur la Levée, ou salles pour vente de justice, lesquels fourniront des sécurités pour leur probité; plus, des garde-malades.
Les étrangers arrivant trouveront au dit bureau l'adresse des maisons où ils seront logés et nourris bas prix.
Mr. Cabos fournira des apprentis à ceux qui en désireront. En ce moment des ouvriers charpentiers, menuisiers, ferblantiers et d'autres états sont demandés au dit bureau, ainsi que des ouvrières couturières, servantes, gardiennes d'enfants, &c &c.
En outre, M. Cabos se charge de vente de propriétés, de location d'esclaves et de maisons, &c.
18nov—1 an.

ESPRIT DE TEREBENTHINE—25 barils venant d'être débarqués du brick Essex, de New-York, à vendre par
ALFRED KEARNY & Co
9oct 28, Magazine

VIN de Catalogne.—150 barriques vin de Catalogne, marque Marseille; 70 barriques vin de San Vicens, qualité supérieure, ayant droit au drawback, à vendre par P CUSACHS,
20sept coin Condé et St Philippe

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Finland du Hâvre,
140 douzaines chemises de couleur, Mulhouse.
500 do bourses soie, de toutes grandeurs.
100 grosses do coton de plusieurs qualités.
O. TALAMON, 44, rue de Chartres

AMANDES FRAICHES—25 barils amandes douces, 30 livres chaque; 50 boites amandes amères, 25 livres chaque, à vendre par
HEPBURN & TURPIN,
11 oct—6 31 Vieille Levée.

EN débarquement du navire Louisville, et à vendre par D. LANATA:
130 livres muscade No 1.
2 estagnons essence Bergamotte.
2 do do de Menthe.
2 do do de Limon.
100 onces essence de Rose. 29juil

HUILE D'OLIVE.—1250 jarres huile reçues par le brick Mercedita, de Barcelone, à vendre par
J. F. BERCIER & Co,
7oct 54, Vieille Levée.

CIGARES—[illegible] milliers, [illegible] à vendre par W B SIMMONS,
5oct 44, Poydras

J. M. SMOOT,
Avocat et Commissionnaire
Pour la Louisiane, Mobile, Alabama.
5 juin—1an.

F. G. BARRIERE & CO.
Magasin de Marchandises Françaises, Anglaises et Américaines,
No. 20, rue de Chartres, NOUVELLE ORLEANS.
Importateurs directs de marchandises françaises
22juin

JOHN O. WOODRUFF & Co.

MAISON de commission; agents de la ligne de paquebots de la Louisiane et New-York.
No 93, rue des Magasins
JOHN O WOODRUFF, JAMES E WOODRUFF
14juin

L. T. BOURGES, Chirurgien-Dentiste
rue Conti No.35. Tient son cabinet ouvert de [illegible] heures du matin jusqu'à six du soir. 17 mars

SAUCISSONS de Lyon—6 barils en débarquement du navire Oxnard du Havre, à vendre par
5 oct NUMA LACOSTE, 103, r. Royale.

CLOUS—150 bls. assortis, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
18juil 40, Gravier

200 Barriques vin Bergasse, à vendre par
N. DUBOUYT,
5oct 13, rue Toulouse

EN débarquement du navire français Emma, de Marseille:
20 paniers huile d'olive de Pignol en bouteilles et en demi-bouteilles.
20 caisses Muscat, 20 do absynthe suisse.
20 do eau de fleur d'orange, 5 estagnons do.
[illegible] caisses olives, capres, cornichons, &c.
En magasin
20 barriques vin de Bergasse,
20 caisses vermouth de Marseille, en petites caisses,
20 quarts de balles madère à l'huile,
Bouchons ordinaires et bouchons pointus.
A vendre par S. TALAMON,
[illegible] 104, rue Royale.

COTON en Bobines.—6 caisses coton Spool, de Paraguay, venant d'être reçues par le navire Sea Lion, à vendre par DUNCAN KENNEDY,
5oct 29, Toulouse.

25 Barils vin blanc Haut-Sauterne, à vendre par
N. DUBOUYT,
5 oct 13, rue Toulouse

COMMUNICATION directe, par [illegible] entre Southampton à la Nouvelle-Orléans.

[illegible] En vertu d'un ordre des Lords Commissaires de l'Amirauté, le 2 de chaque mois, à [illegible] prochain, les paquebots à vapeur [illegible] les Bermudes, [illegible] de Southampton et Vera Cruz et de la Havane [illegible] (Nouvelle-Orléans), Vera Cruz et Tampico, et reviendront en Angleterre par les mêmes routes.
Cet arrangement assure des passages faciles et prompts de Southampton aux endroits ci-dessus désignés. Les passagers pour la Nouvelle-Orléans y seront transportés, du bord des paquebots de la Compagnie, à leur arrivée à l'Ile aux Chats ou aux Vaisseaux, par la Compagnie du chemin de fer du Mexique, qui aura un bateau à vapeur et autres moyens de transport prêts, à un prix qui n'excèdera pas trente piastres par personne. Les même facilités seront données pour aller de la Nouvelle-Orléans s'embarquer à des paquebots à vapeur retournant en Europe.
Le voyage de Southampton est estimé, pour les Bermudes, à 16 jours; Nassau, 21 jours; Havane, 23 jours; l'Ile aux Chats ou aux Vaisseaux, Nouvelle-Orléans, 27 jours et demi; Vera Cruz, 30 jours; Tampico, 32 jours.
Les paquebots partiront de l'Ile aux Chats ou aux Vaisseaux, allant en Europe, le 21 de chaque mois, à 8 heures du matin. Ce changement fait que les passagers allant aux Antilles, par le paquebot partant le 2 du mois, iront vià les Bermudes; et par le paquebot partant le 17 du mois, comme auparavant, vià Madère et les Barbades.
Pour les détails et informations nécessaires, s'adresser aux bureaux de la Compagnie des Paquebots à Vapeur, No. 55, rue Moorgate, à Londres, de rue Winkle, à Southampton; MM. [illegible] & Co, rue d'Enghien, Paris; M. Giesmer, 14, boulevard Poissonnière, Paris; M. Hunderker, Hambourg; aux bureaux de la Compagnie du Chemin de fer du Golfe, à la Nouvelle-Orléans.
16 sept—3m1ps E. CHAPPEL, Secrétaire

POUR LA MOBILE, par le [illegible].—Le nouveau bateau à vapeur à basse pression PELICAN, capitaine Dorain Hermann, convenable sous tous les rapports pour la navigation du lac, étant solidement construit et d'un faible tirant d'eau, partira pour la Mobile samedi prochain 23 courant, deux d'après midi, du bout de la rue Conti.
Il partira de la Mobile pour les points intermédiaires et la Nlle Orléans mardi prochain 26 courant, à 7 heures du matin.
Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord. 21 oct—3f

POUR LA BALISE.—[illegible] Le bateau à vapeur [illegible], capt. J. Martin, partira de la [illegible] tous les samedi à 9 heures du matin [illegible] le dimanche à [illegible] heures du [illegible] à la Nlle Orléans le lundi soir.

POUR LA POINTE A LA HACHE.

Il partira de la ville tous les mercredi, matin à 10 heures, pour la Pointe à la Hache et sera de retour le jeudi après-midi.
D'après ce nouvel arrangement les passagers pour la Balize y arriveront le samedi soir au lieu du dimanche, comme ci devant.
Pour fret ou passage, ce bateau ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à
A. LARUE & Co,
21oct 75, Vieille Levée.

POUR LES ATTAKAPAS (par mer).—Le vapeur neuf E. A. OGDEN, capitaine ——, est actuellement prêt à recevoir son fret au pied de la rue Gravier. Il partira positivement le samedi, 23 octobre, pour Nouvelle Ibérie et les points intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JOHN HALL,
No 1, Front Levée.
N. B.—Le vapeur OGDEN a été construit ce printemps à Cincinnati, expressément pour les voyages qu'il va entreprendre pendant la saison; il est solidement bâti, d'un port considérable et tire peu d'eau. Ses emménagements ne laissent rien à désirer.
13 oct

Paquebot de Bayou-Sara & Williamsport.

Le vapeur BELLE-CREOLE, capitaine John M. Perit, ne faisant plus jusqu'à nouvel ordre qu'un voyage par semaine, ira jusqu'à Williamsport.
Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les dimanches à 10 heures du matin, de Bayou Sara tous les mercredis, après l'arrivée des chars du rail road.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
P. A. CHAMPOMIER, agent,
14oct 56 1[illegible]2, Vieille Levée

POUR OPELOUSAS ET Attakapas.—Le nouveau bateau à vapeur CORREO, capitaine Johnston, partira du village Indien jeudi, 12 du courant, pour St-Martinville, et le lundi, 16 courant, pour les Opelousas. Ce bateau est entièrement neuf, a été construit expressément pour ces voyages, tire peu d'eau et marche bien. Les jours de départs réguliers du CORREO, durant la saison, seront les lundis pour les Opelousas, et les jeudis pour St-Martinville, à dix heures du matin, du Village Indien, MM. Bissell & Schlatre se tiendront prêts à transporter des voitures les passagers, ainsi que le fret du bateau, sous le plus bref délai. Pour plus amples informations, s'adresser à
J M JOHNSTON,
No 10 Vieille Levée
ou à BISSELL & SCHLATRE,
4 aout—3m 85, Plaquemines

ARRANGEMENT D'ETE.

Le bateau à vapeur ELISKA, capt. J. G. Landry, pour la côte, Donaldsonville, Plaquemines, Bâton Rouge, Port Hudson, Waterloo, Bayou Sara, Pointe-Coupée et Tunica, partant de la Nouvelle-Orléans tous les mercredi à 10 heures A. M. et de Bayou Sara tous les samedi matin.
Pour fret ou passage, s'adresser à BRAUD & LABAYVE ou à GERARD & FERRIER. 28 juin

VAPEUR DE LA MALLE DES E. U. CORA

Pour Donaldsonville, Plaquemine, Bâton Rouge, Port-Hudson, Bayou Sara et la Côte.—Le vapeur CORA, capt J. Hooper, partira de la ville tous les dimanche et mercredi, à 9 heures A. M., pour les points ci-dessus, et partira de Bayou Sarah pour la Nouvelle-Orléans, tous les lundi et jeudi après l'arrivée des chars à vapeur.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au debarcadère les paquebots de Bayou Sara, ou à
5 juin—3m J. M. CREARY, 3 Tchoupitoulas.

A Vendre.

Le brick fin voilier APALACHICOLA, doublé et chevillé en cuivre et nouvellement cuivré, ayant une jolie chambre sur le pont et de bons emménagements pour passagers, registre 160 tonneaux, porte un grand chargement et est en voie de tirant, [illegible] 7 pieds chargé. S'adresser à
LORNE & FROIS,
18 oct 21, rue de Chartres.

POUR NEW-YORK—(Ligne de l'Union.) Le navire paquebot PALESTINE, capitaine Johnston, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord en face du marché aux légumes, ou à
J W STANTON & Co,
21sep Encoignure Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK—Le navire paquebot fin voilier HUDSON, capitaine Davis, n'a besoin que de 200 balles de coton ou l'équivalent pour compléter son chargement, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord en face du marché aux légumes, ou à
JOHN O. WOODRUFF & Co,
22 oct 93, Magasins.

POUR NEW-YORK.—Le navire paquebot WABASH, capitaine Crowell, recevra son chargement et partira de suite. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord en face du marché aux légumes, ou à
JOHN O. WOODRUFF & Co,
22 oct 93, Magasins.

POUR NEW-YORK.—Le paquebot HUDSON, capitaine Davis, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le marché aux légumes, ou à
JOHN O. WOODRUFF & CO.,
11 oct 93, Magasins

POUR BOSTON.—La barque de première classe EMPRESS, capitaine Pratt, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à
L. H GALE, 93 Commune.

Pour Tampico.—Le brick fin voilier LEOPOLD O'DONNELL, capt. Mairen, ayant tout son chargement engagé, et allant à bord, partira sous peu. Pour passage, ses aménagements étant superbes, s'adresser à
LARROSE & Co,
23 oct 71, Vieille Levée.

POUR TAMPICO.—Le brick fin voilier GENL. SHIELDS, capitaine Game, partira sous faute dans le courant de la semaine prochaine. On prendra des passagers seulement qui seront très bien nourris, et à un prix modéré. S'adresser à BONVALOT & SACERDOTE,
16 oct— 20, Vieille Levée

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier RADIUS, capt. Bellingham, ayant une grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ses aménagements étant splendides, s'adresser au capitaine à bord ou à JENKINS & TIGLER,
22 oct 95, rue Commune.

POUR LE HAVRE.—Le beau navire fin voilier OCEANUS, capt. Patton, ayant la plus grande partie de son chargement engagée et allant à bord, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à
BAILEY & BAXTER,
7sep 77, rue Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier, de 1ère classe ANCONA, capitaine W. B. NABON, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, ses aménagements étant superbes, s'adresser au capitaine à bord,
ou à JENKINS & TIGLER,
21oct 95 rue Commune

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier, paquebot régulier RUBICON, cap. Thompson, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, ses aménagements étant splendides, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis du poteau 9, 3me Municipalité, ou à
BAILEY & BAXTER,
18oct 77, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier DUNBARTON, cap. Pendleton, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à
JENKINS & TIGLER,
18oct 95, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire supérieur, fin voilier HANNIBAL, capt. Poole, ayant la plus grande partie de son chargement, partira sous peu. Pour balance du fret ou de passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à JENKINS & TIGLER,
7oct 95, rue Commune.

POUR LA HAVANE.—Le brick fin voilier, paquebot régulier avantageusement connu, T. STREET, capt. McConnell, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, ses aménagements étant splendides, s'adresser au capitaine à bord, du Picayune Tier de chaux, ou à JOHN ALEXANDER,
5oct 69, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier JOHN CARMIUS, capt Cammett, partira sous peu. Pour fret de 250 balles de coton ou passage, s'adresser à L. H GALE,
21oct 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire SUSAN LORD, fin voilier, capitaine Chadbourne, partira sous peu de jours. Pour fret de 900 balles de coton, ou passage, s'adresser à
9oct L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire H. M. BOODY, capt. Thompson, partira sous peu. Pour fret de 250 balles de coton ou pour passage s'adresser à L. H. GALE,
25aout 93, Commune.

DEPOTS
DES VERITABLES FRICTION MATCHES
DE Wm A. CLARK,
No 200, Rue du Cirque
No 114, Vieille-Levée, entre les deux marchés
L. A GUILLEMAIN,
13fev—1an Agent

DE FOREST & Co.
Marchands-commissionnaires en gros,
ET AGENTS
Pour la vente de Marchandises manufacturées à l'Est.
No 20, rue de la Douane.
1er dec

WILLIAM DAVIDSON & Co.
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES
81, rue du Canal
NOUVELLE-ORLEANS. 17 no

EAU DE VIE dans les magasins de la douane;
16 demi-pipes et 20 quarts de J.J. Dupuy, de preuve, ayant droit au drawback.
A vendre par S. TALAMON,
20 oct 104, rue Royale